

Comptes administratifs 2021

Rapport d'analyse



**Roi
Morvan**
Communauté

Sommaire

Partie 1 : Analyse des résultats du budget principal	4
Partie 2 : La section de fonctionnement	6
I. Les recettes	6
a) <i>La fiscalité</i>	7
b) <i>Les dotations et les subventions de fonctionnement</i>	9
c) <i>Le produit des régies</i>	13
II. Les dépenses	14
a) <i>Les charges à caractère général</i>	15
b) <i>Les charges de personnel</i>	16
c) <i>Les autres charges de gestion courante</i>	18
d) <i>Les charges financières</i>	20
e) <i>Les charges exceptionnelles</i>	20
f) <i>Les relations avec les communes membres</i>	21
Partie 3 : L'évolution de la situation financière et des ratios financiers	22
Partie 4 : La section d'investissement	25
I. Les recettes	25
II. Les dépenses	26
Partie 5 : Les budgets annexes	30
I. Le budget « zones d'activités »	31
a) <i>Le fonctionnement</i>	32
b) <i>L'investissement</i>	32
II. Le budget « immobilier d'entreprises »	33
a) <i>Le fonctionnement</i>	33
b) <i>L'investissement</i>	34
.....	34
III. Le budget autonome SPANC	36
a) <i>Le fonctionnement</i>	36
b) <i>L'investissement</i>	37
Le résultat cumulé (budget principal + budgets annexes)	39

Au cours de l'année N, le Président, dit aussi « **ordonnateur** »

- règle les dépenses en émettant des mandats
- encaisse les recettes en émettant des titres.

Ces documents, accompagnés des pièces justificatives, sont transmis au Comptable Public de la Trésorerie Publique (TP) chargé du contrôle et de l'exécution des opérations comptables.

Au début de l'année N+1, le Président va dresser le récapitulatif exact de toutes les écritures effectuées en année N dans un document appelé **Compte administratif**.

De son côté, le Comptable Public rédige le récapitulatif de toutes les opérations qu'il a effectuées au cours du même exercice dans un document appelé **Compte de gestion**.

Ces documents servent à vérifier l'exactitude et la légalité des opérations. Ils sont le garant de la bonne gestion de la structure, par le Président, Ordonnateur, et par le Comptable public, exécuteur des opérations. Ces documents peuvent faire l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Ces deux documents servent aussi à établir le résultat de l'année N pour permettre à RMCom de décider de l'**affectation des résultats** en année N+1.

Les opérations passées sont constituées d'écritures réelles et d'écritures d'ordre.

Opérations réelles : opérations qui donnent lieu à encaissement ou à décaissement des fonds. Les sommes transitent par le compte au Trésor Public et impactent nos réserves.

Exemple : dépenses de personnel ou recettes fiscales perçues.

Opérations d'ordre : opérations qui ne donnent pas lieu à encaissement ou à décaissement. Elles s'équilibrent avec une autre opération d'ordre. Elles restent internes à la collectivité.

Exemple : dotations aux amortissements des immobilisations.

Le principe de la dotation aux amortissements nous impose de prévoir en section investissement les sommes nécessaires au renouvellement de nos immobilisations et donc de trouver des ressources pérennes pour les financer.

En reprenant toutes les recettes encaissées et les dépenses émises, le compte administratif de l'année N-1 laisse apparaître, section par section, le résultat de l'exercice considéré.

Quel qu'il en soit, il doit impérativement être inscrit lors de la préparation du budget prévisionnel de l'année N. Le résultat de l'exercice de l'année N-1 est à reporter :

- En recettes de fonctionnement N s'il s'agit d'un excédent de fonctionnement
- En recettes d'investissement N s'il s'agit d'un excédent d'investissement
- En dépenses de fonctionnement N s'il s'agit d'un déficit de fonctionnement
- En dépenses d'investissement N s'il s'agit d'un déficit d'investissement

Au final, **le résultat reporté est constitué par le cumul des résultats des exercices des années antérieures** : il s'agit de **réserves** s'il est positif **ou** d'un **déficit** s'il est négatif.

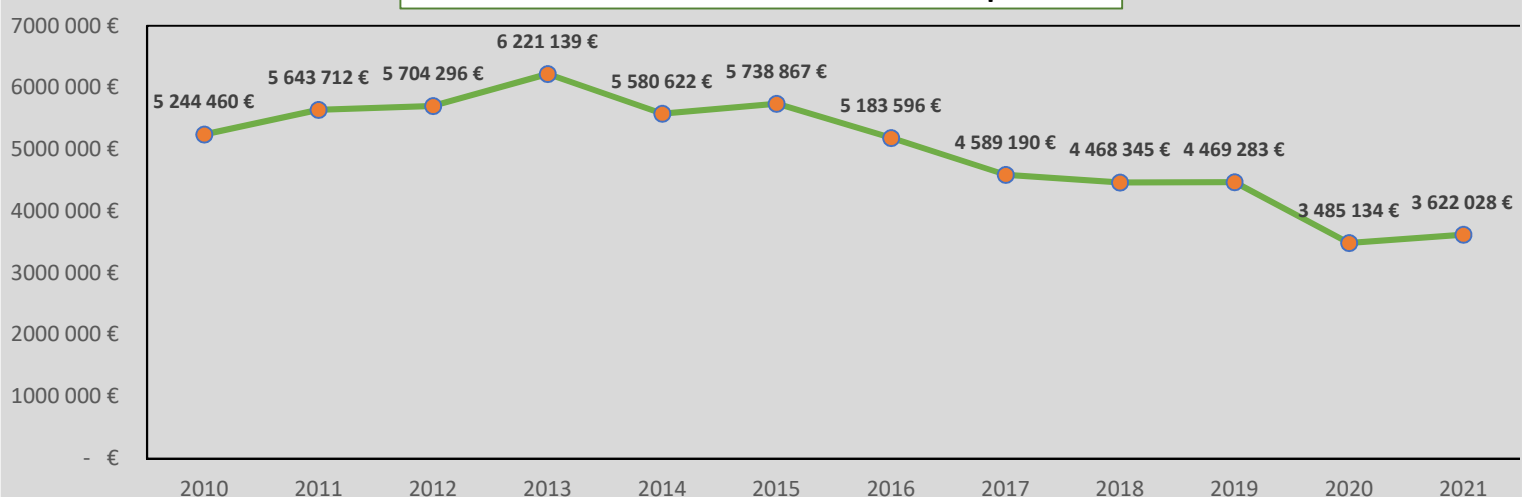
Partie 1 : Analyse des résultats du budget principal

L'exécution du budget principal 2021, peut se présenter de la manière suivante :

		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2020/CA 2021
Fonctionnement	Recettes de fonctionnement	14 225 467 €	13 486 023 €	14 501 166 €	7,53%
	Dépenses de fonctionnement	14 224 529 €	12 997 145 €	13 947 345 €	7,31%
	Résultat de l'exercice	938 €	488 878 €	553 820 €	13,28%
	Résultat reporté	4 468 345 €	2 996 256 €	3 068 208 €	2,40%
	Résultat de clôture	4 469 283 €	3 485 134 €	3 622 028 €	3,93%
Investissement	Recettes d'investissement	804 039 €	6 363 426 €	1 671 135 €	-73,74%
	Dépenses d'investissement	1 982 231 €	2 263 360 €	2 673 052 €	18,10%
	Résultat de l'exercice	-1 178 192 €	4 100 066 €	- 1 001 917 €	-124,44%
	Résultat reporté	1 381 138 €	202 946 €	4 303 011 €	2020,28%
	Résultat de clôture	202 946 €	4 303 011 €	3 301 094 €	-23,28%
Total	Recettes totales	15 029 506 €	19 849 449 €	16 172 300 €	-18,53%
	Dépenses totales	16 206 760 €	15 260 506 €	16 620 397 €	8,91%
	Résultat global de l'exercice	-1 177 254 €	4 588 943 €	- 448 097 €	-109,76%
	Résultat global reporté	5 849 483 €	3 199 202 €	7 371 219 €	130,41%
	Résultat global de clôture	4 672 229 €	7 788 145 €	6 923 122 €	-11,11%

Au 31 décembre 2021, la section de fonctionnement a enregistré un montant de 14 501 166 € de recettes totales pour 13 947 345 € de dépenses totales soit un excédent de 553 820 €. L'évolution du résultat de fonctionnement s'améliore en 2021 et ce notamment du fait de l'augmentation du taux de foncier bâti.

Evolution du résultat de fonctionnement depuis 2010



Comme le montre le graphique ci-dessus, le résultat de fonctionnement n'a cessé de croître entre 2009 et 2013. Depuis 2014, les résultats annuels déficitaires ont contraint à un prélèvement sur cet excédent. La section de fonctionnement est par ailleurs à nouveau excédentaire depuis 2020, même si cet excédent est inférieur à son niveau de 2010.

Quant à l'investissement, le résultat de l'exercice est déficitaire à hauteur de 1 001 917 €. Le report du résultat cumulé en 2021 d'un montant de 4 303 011 € fixe l'excédent de clôture à **3 301 094 €**.

Restes à réaliser 2021

Le montant des restes à réaliser s'élève à 2 339 040 € en dépenses et à 187 681 € en recettes soit un besoin de financement de **2 151 359 €**.

Les restes à réaliser correspondent en investissement :

- aux dépenses engagées¹ (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts ou de réservation de crédits...).

Ils sont **intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif**, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

L'état des restes à réaliser est établi par l'ordonnateur en vue d'être annexé au compte administratif N-1 pour justifier le solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au budget primitif de l'année N.

Les restes à réaliser constatés au compte administratif N-1 doivent être repris à l'identique dans le budget primitif N.

Au titre du contrôle budgétaire, le préfet doit contrôler la sincérité des restes à réaliser N-1, en tant qu'éléments constitutif de l'équilibre du budget primitif de l'année N.

Il convient également de bien distinguer les restes à réaliser, des crédits annulés en fin d'exercice, qui n'ont pas fait l'objet d'un engagement juridique ou qui ne représentent pas une recette certaine, et qui devront être à nouveau votés par l'assemblée délibérante s'ils sont inscrits au budget primitif de l'année N.

¹ Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

- Marchés autres qu'à bons de commande : c'est le montant global du marché non mandaté au 31 décembre qui doit être pris en compte au titre des RAR.

- Marchés à bons de commande : c'est le montant non mandaté au 31 décembre du bon de commande qui doit être pris en compte au titre des RAR et non le montant global du marché à bon de commande.

Partie 2 : La section de fonctionnement

I. Les recettes

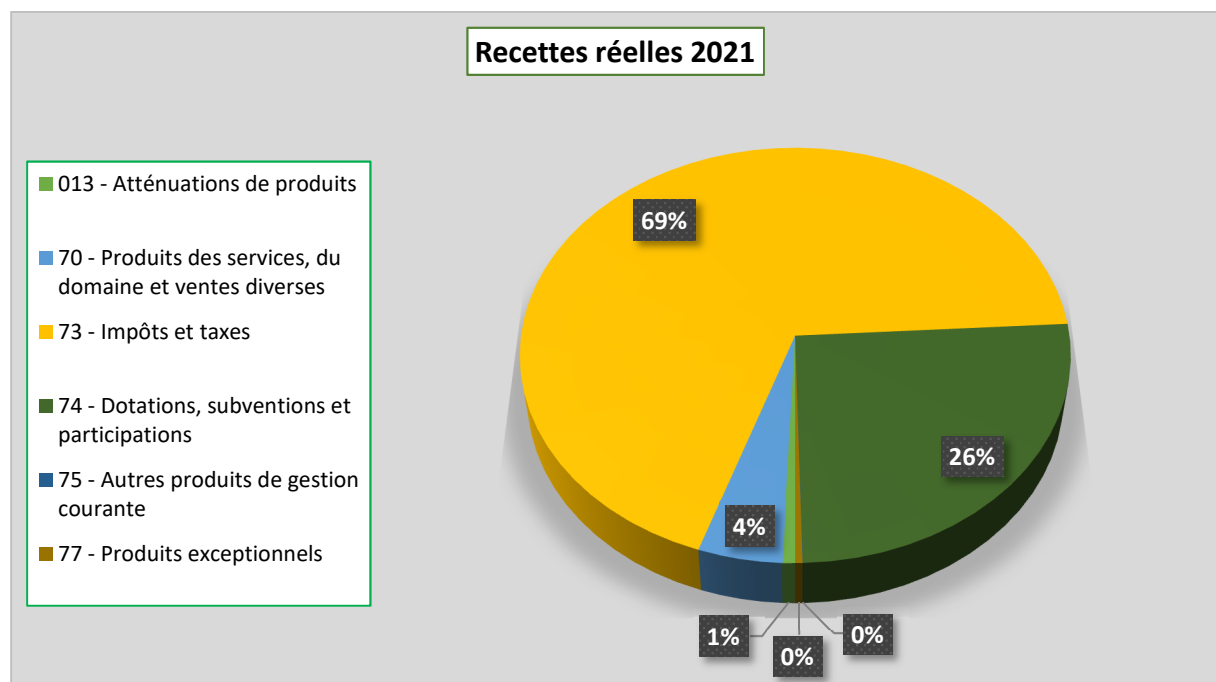
Recettes réelles de fonctionnement 2021	CA 2019	CA 2020	Prévisions 2021	CA 2021	Taux
013 - Atténuations de produits	167 125 €	92 044 €	72 000 €	100 036,33 €	138,94%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	887 747 €	518 360 €	595 250 €	651 637,96 €	109,47%
73 - Impôts et taxes	8 793 237 €	9 375 808 €	9 712 731 €	9 956 007,44 €	102,50%
74 - Dotations, subventions et participations	4 308 075 €	3 373 491 €	3 753 524 €	3 687 116,52 €	98,23%
75 - Autres produits de gestion courante	3 168 €	4 664 €	4 188 €	2 922,33 €	69,78%
77 - Produits exceptionnels	19 527 €	74 234 €	500 €	56 857,02 €	11371,40%
TOTAL DES RECETTES REELLES	14 178 879 €	13 438 600 €	14 138 193 €	14 454 577,60 €	102,24%
042 -Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 588 €	47 423 €	46 588 €	46 588,00 €	100,00%
TOTAL GENERAL DES RECETTES	14 225 467 €	13 486 023 €	14 184 781 €	14 501 165,60 €	102,23%

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 14 454 578 € contre 13 438 600 € en 2020. Le taux de réalisation de l'exercice est de 102,24%.

Entre 2020 et 2021, l'évolution est retracée dans le tableau suivant :

Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2020/2021	
013 - Atténuations de produits	7 992 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	133 278 €
73 - Impôts et taxes	580 200 €
74 - Dotations, subventions et participations	313 626 €
75 - Autres produits de gestion courante	- 1 742 €
77 - Produits exceptionnels	- 17 377 €
Evolution du total des recettes réelles 2020/2021	1 015 977 €

Le graphique ci-dessous fournit la répartition des recettes réelles pour l'exercice 2021 :



a) La fiscalité

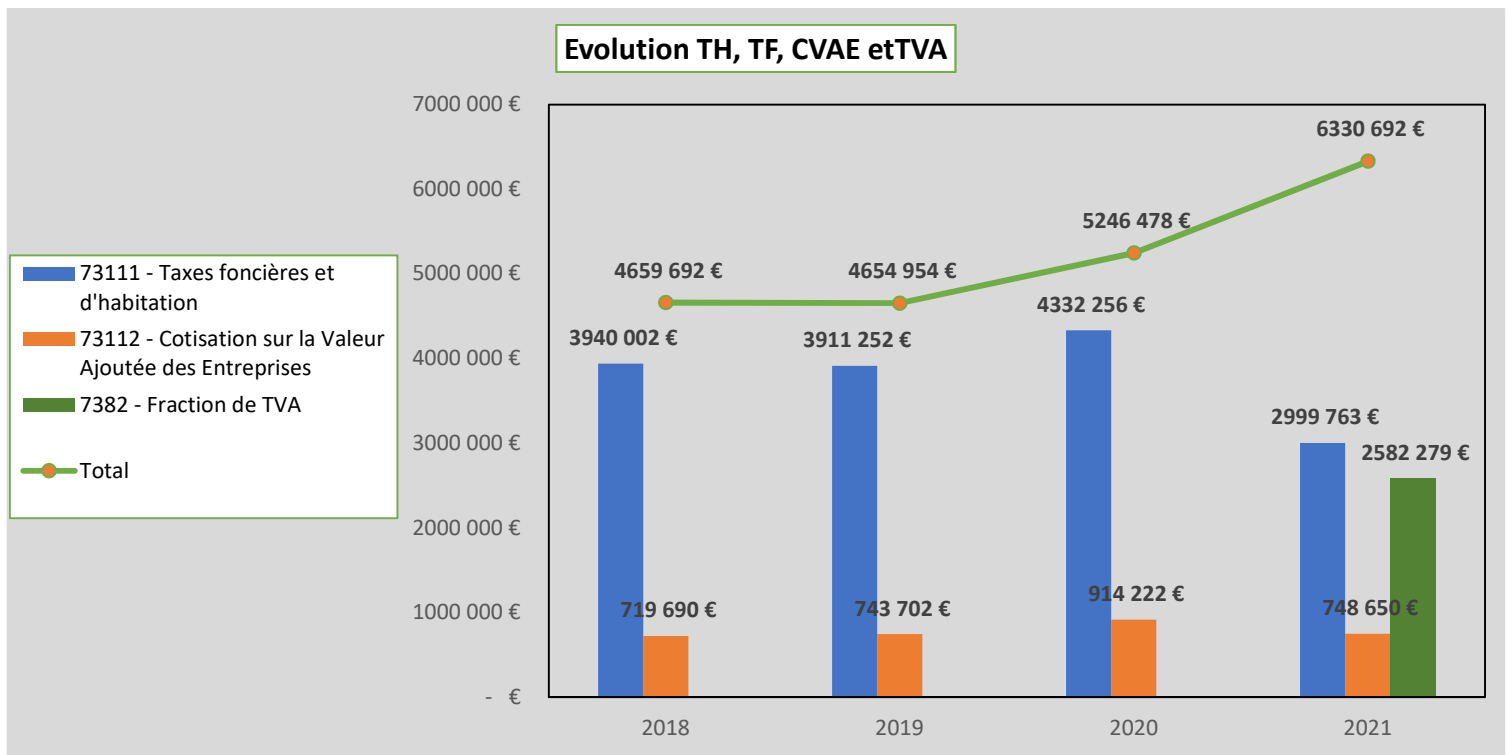
La suppression progressive de la taxe d'habitation a conduit l'Etat à versé une fraction de TVA en compensation de cette perte de recette fiscale pour l'exercice 2021.

Par ailleurs, le taux de la taxe sur le foncier bâti a augmenté avec un nouveau taux voté par le conseil communautaire en date du 7 avril 2021. Le conseil a porté ce taux à 4%.

De plus, une exonération partielle de la CFE a été décidée dans la loi de finances pour 2021. Ainsi, les bases taxables de l'EPCI ont été diminués de 50% sur les établissements industriels et commerciaux les plus importants du territoire.

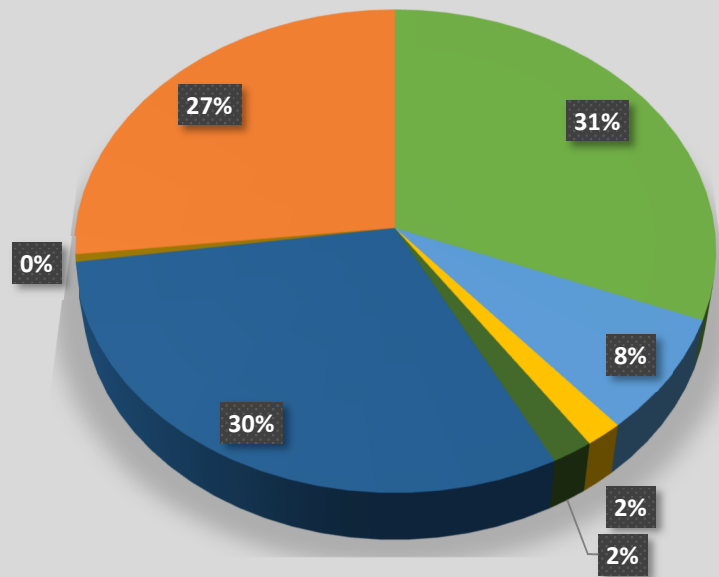
La recette globale générée par les taxes foncières, la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la fraction de TVA s'est élevée à 6 330 692 € en 2021.

L'augmentation de produit d'un montant de 1 084 213 €, constatée entre 2020 et 2021, correspond d'une part au changement de taux de la taxe sur le foncier bâti avec une augmentation des recettes fiscales prévisionnelles d'un montant de 724 140 € et d'autre part à l'intégration des allocations compensatrices dans la fraction de TVA. Ce montant intègre enfin le montant du FNGIR, soit 627 224 €.



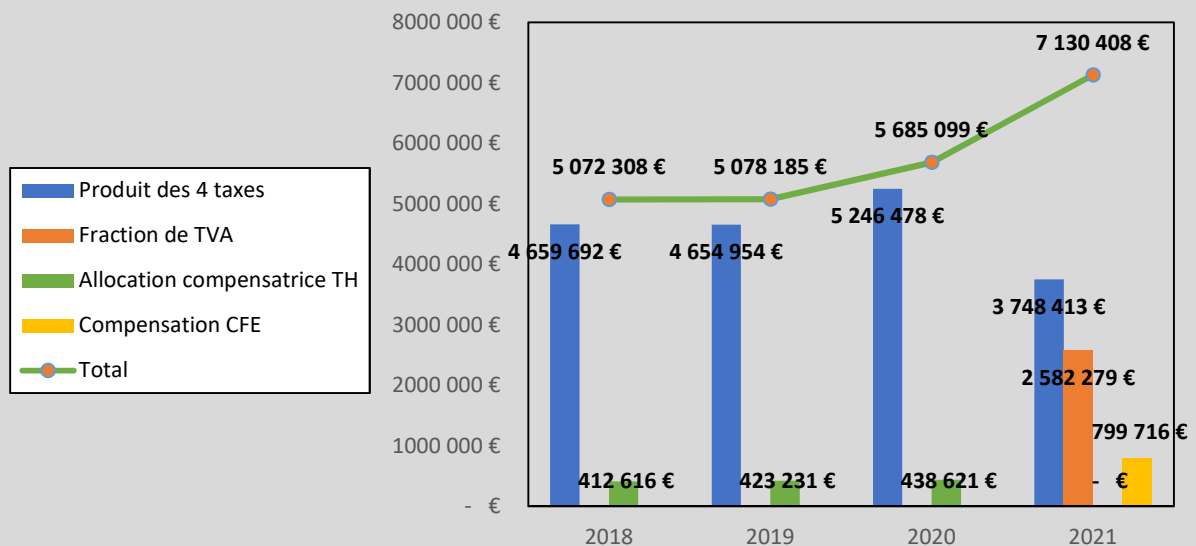
Impôts 2021

- 73111 - Taxes foncières et d'habitation
- 73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- 73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales
- 73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau
- 7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- 7362 - Taxes de séjour
- 7382 - Fraction de TVA



Au produit fiscal acquitté par les contribuables, il convient d'isoler la fraction de TVA qui est venue remplacer les allocations compensatrices versées par l'État. Cette fraction de TVA vient compenser les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe d'habitation et des allocations compensatrices afférentes. Il convient également d'ajouter à ce produit la compensation de l'Etat au titre de l'exonération partielle de la CFE.

Evolution du produit des taxes et des allocations compensatrices



Les recettes fiscales sont à nuancer dans la mesure où Roi Morvan Communauté est contributeur au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Il s'agit d'un fonds destiné à couvrir les pertes éventuelles liées à la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Ce montant est fixe et s'opère par un prélèvement sur les recettes fiscales. Il s'élève à 657 224 € et vient donc atténuer le produit fiscal. Ainsi, en intégrant le FNGIR la recette fiscale nette s'élève à 6 473 184 € en 2021.

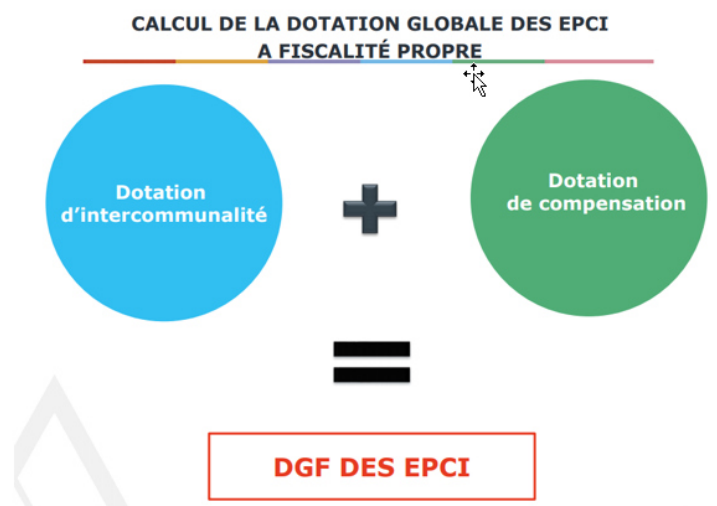
Quant aux autres recettes fiscales, elles peuvent se résumer dans le tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	Variation 2020-2021	
					Montant	%
Produit TEOM	2 782 391 €	2 852 147 €	2 899 466 €	2 927 202 €	27 736 €	0,96%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	719 690 €	743 702 €	914 222 €	748 650 €	- 165 572 €	-18,11%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	186 589 €	186 018 €	180 313 €	165 711 €	- 14 602 €	-8,10%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	154 183 €	157 676 €	160 347 €	185 668 €	25 321 €	15,79%
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)	256 363 €	248 545 €	260 778 €	282 105 €	21 327 €	8,18%
Taxes de séjour	11 075 €	36 128 €	19 505 €	48 485 €	28 980 €	148,58%
TOTAL avec TEOM	4 110 291 €	4 224 216 €	4 434 631 €	4 357 821 €	- 76 810 €	-1,73%
TOTAL sans TEOM	1 327 900 €	1 372 069 €	1 535 165 €	1 430 619 €	- 104 546 €	-6,81%

Le volume total des autres taxes s'est élevé à 4 357 821 € en 2021 soit une baisse de 1.73 % par rapport à 2020 notamment du fait de la baisse de la CVAE qui est revenue à son niveau de 2019. Cette diminution de la CVAE s'explique par le fait que le reversement de l'Etat est réalisé en fonction des recettes réellement perçues au titre de l'année précédente, soit les recettes réelles de CVAE 2020 pour un versement sur l'exercice 2021 au bénéfice l'EPCI. Ainsi, nous constatons que les recettes issues de la CVAE ont diminué en 2021 sous l'effet conjugué de la crise sanitaire d'une part et du gommage d'un rattrapage effectué sur l'exercice 2020 d'autre part.

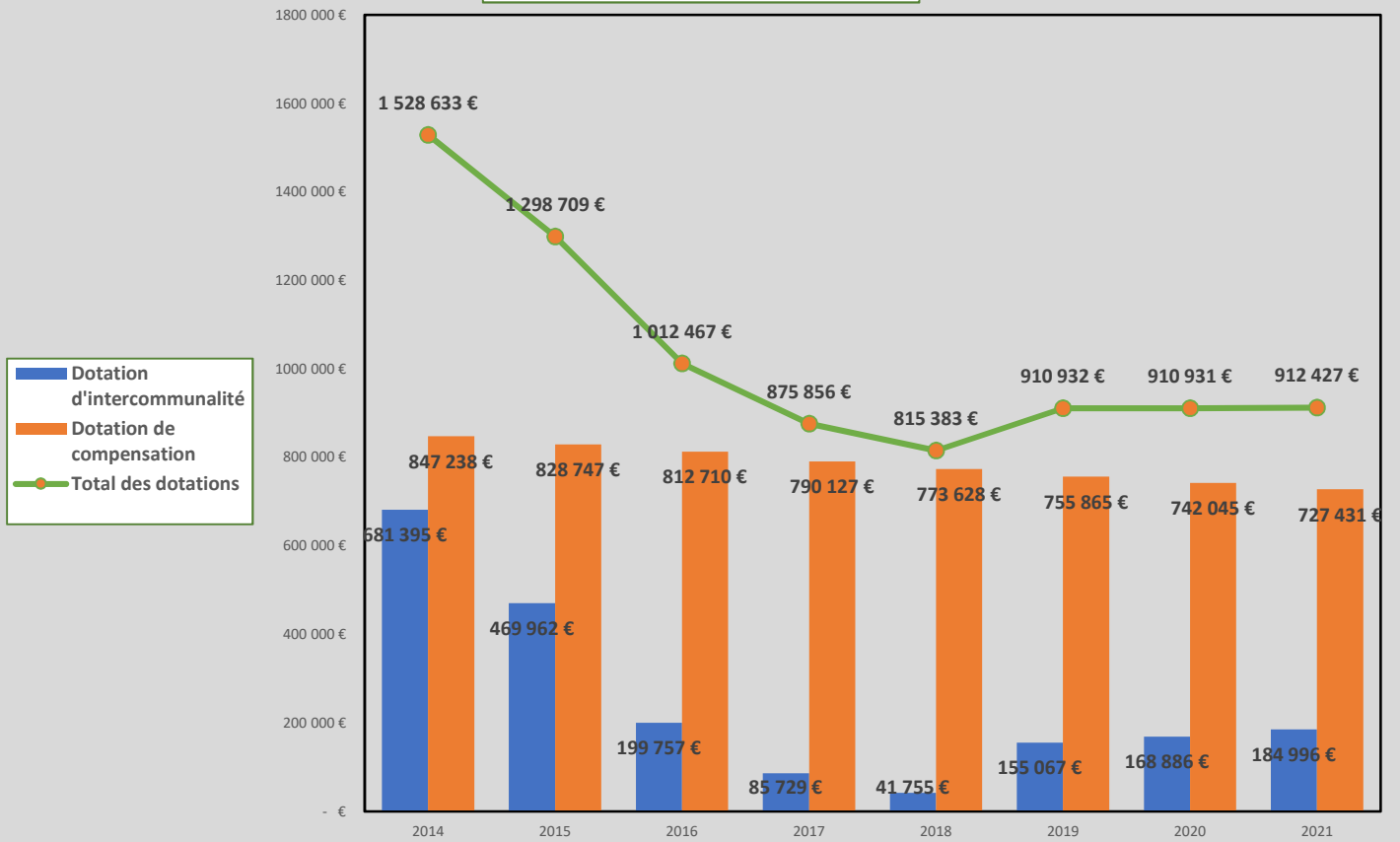
b) Les dotations et les subventions de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement des EPCI comprend une dotation de compensation (correspond à l'ancienne compensation « part salaires » et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de DCTP² subies entre 1998 et 2001) et une dotation d'intercommunalité (critères : population, coefficient d'intégration fiscale, potentiel fiscal).



² Dotation de compensation de la taxe professionnelle

Evolution de la DGF depuis 2014



La contribution au redressement des finances publiques a lourdement pénalisé Roi Morvan Communauté comme bon nombre de collectivités et d'EPCI. Entre 2013 et 2018, l'effort demandé à l'ensemble des collectivités du pays a généré une baisse des dotations de 816 315€ pour Roi Morvan Communauté. Entre 2018 et 2019, Roi Morvan Communauté a cependant perçu 95 000 € de plus.

En 2019, la dotation d'intercommunalité a fait l'objet d'une réforme, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des montants en euros/habitant dépendants de la catégorie juridique de l'EPCI. Dans ce cadre, il y a eu une réalimentation pour les EPCI qui avaient une dotation nulle ou inférieure à 5 euros par habitant en 2018 et dont le potentiel fiscal n'était pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI de sa catégorie.

Ce mécanisme de réalimentation de la dotation d'intercommunalité, introduit par la loi de finances pour 2019, s'appliquera désormais chaque année. Le montant de DGF augmente légèrement en 2021, du fait de cette dotation d'intercommunalité, et s'élève à 912 427 €.

Roi Morvan Communauté perçoit également des subventions pour le fonctionnement de certains de ses services qui sont synthétisées ci-dessous :

	2018	2019	2020	2021	Variation 2020-2021	
					Montant	%
Remboursement des contrats aidés	268 424 €	284 521 €	319 362 €	273 658 €	- 45 704 €	-14,31%
Subventions Région	1 345 547 €	1 356 646 €	149 382 €	138 534 €	- 10 848 €	-7,26%
Subventions Département	101 419 €	174 975 €	59 528 €	48 949 €	- 10 579 €	-17,77%
Contributions communes membres	155 325 €	106 048 €	117 290 €	110 512 €	- 6 778 €	-5,78%
Autres organismes (CAF, MSA...)	1 192 922 €	1 006 576 €	1 326 911 €	1 359 347 €	32 436 €	2,44%
TOTAL	3 063 638 €	2 928 766 €	1 972 472 €	1 930 999 €	- 41 474 €	-2,10%

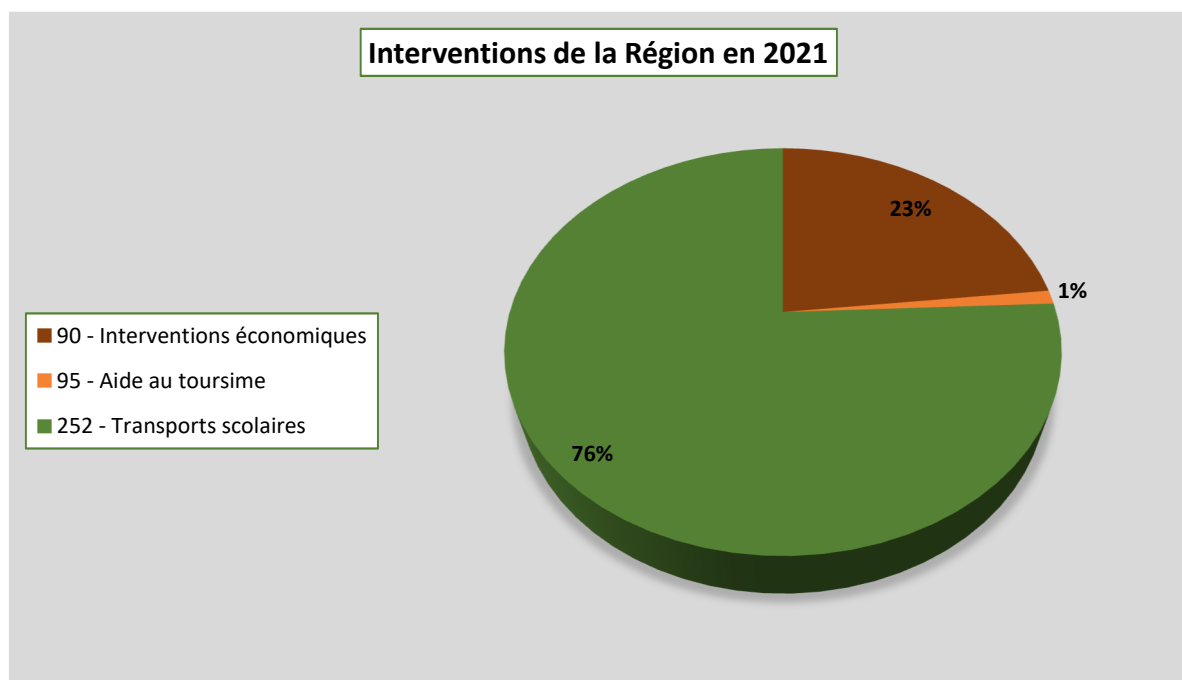
Le volume de ces participations est en baisse de 2,10% passant de 1 972 472 € en 2020 à 1 930 999 € en 2021.

Les remboursements de contrats aidés concernent les Chantiers nature et patrimoine, la Ressourcerie.

La baisse des subventions de la Région et de la contribution des communes membres est liée au transport scolaire.

La diminution des participations du Département affecte le service des ALSH pour cet exercice 2021.

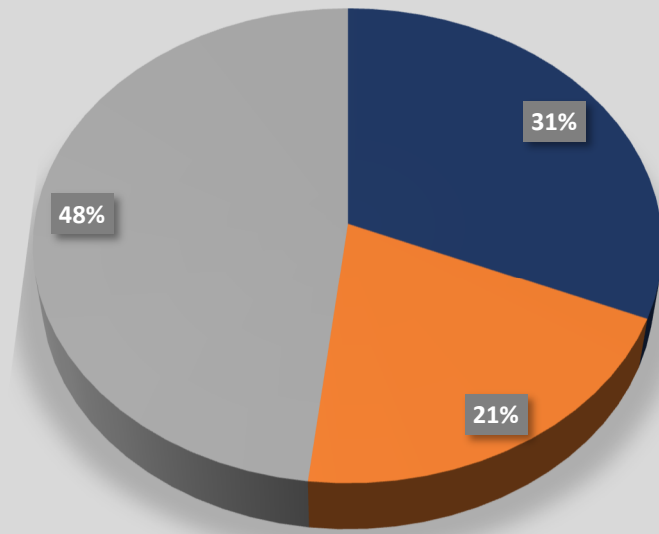
Par ailleurs, la baisse des aides versées par les autres organismes (CAF et MSA) pour ce même service est compensée par une hausse des participations du SITTOM-MI³ pour la gestion des déchets ménagers. Ceci a pour conséquence une augmentation des produits issus des autres organismes.



³Le SITTOM-MI est un syndicat de traitement des déchets regroupant 100 communes (185 000 habitants) du nord du Morbihan. Les coûts de reprise des matériaux triés sont perçus par le SITTOM-MI, puis intégralement reversés aux collectivités membres. L'intégralité des sommes perçues par le SITTOM-MI est redistribuée aux collectivités membres, en fonction de leurs tonnages produits (performance) chaque année.

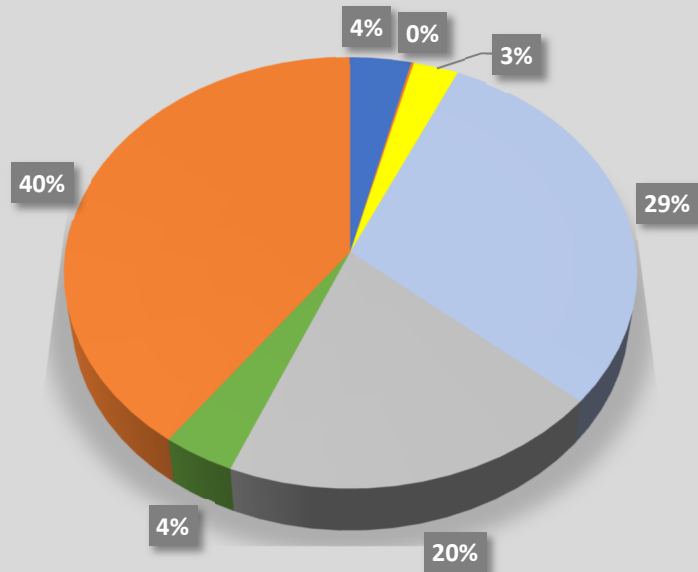
Interventions du Département en 2021

- 520 - Chantier nature
- 414 - Base nautique
- 524 - Ressourcerie



Interventions des "Autres organismes" en 2021

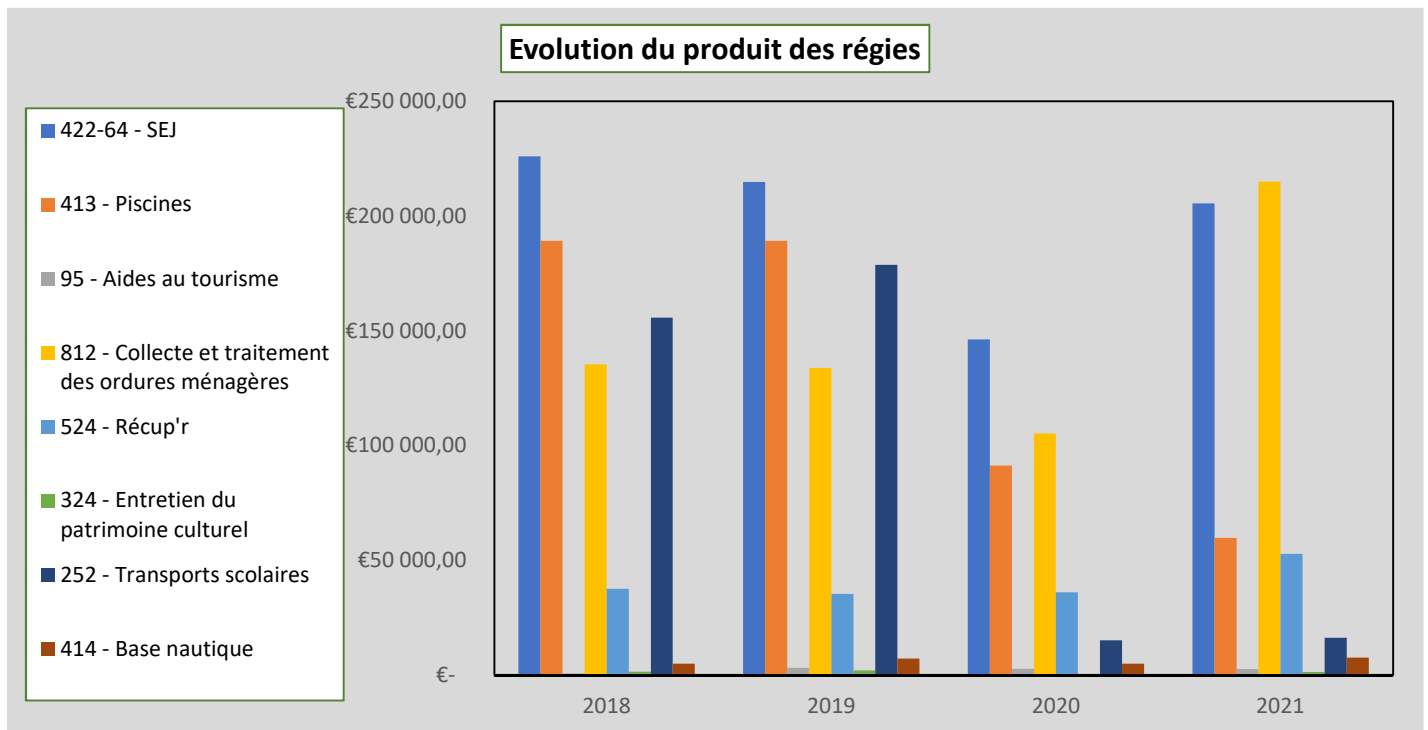
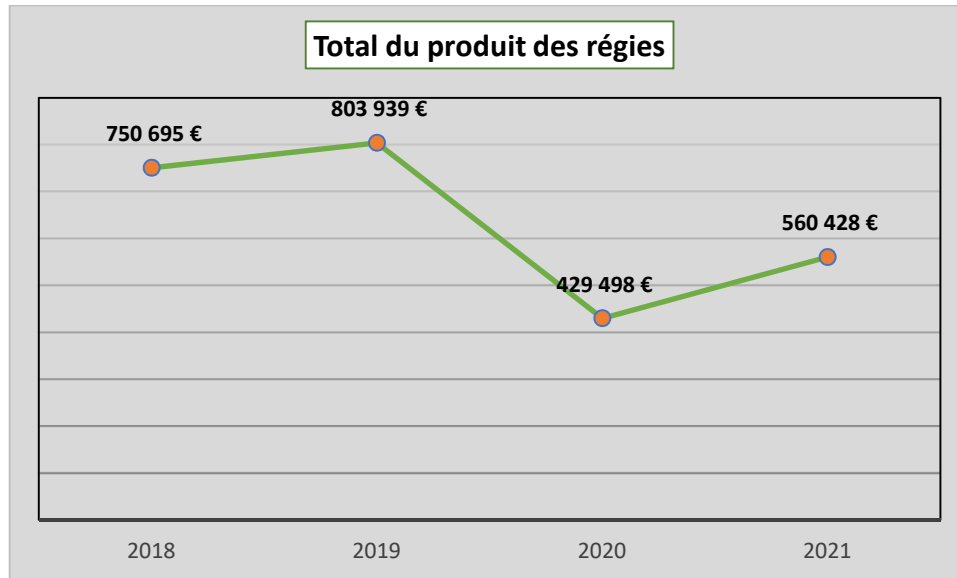
- 70 - PIG
- 830 - Services communs
- 522 - France services
- 812 - Collecte et traitement des déchets
- 520 - 524 - Social
- 60 - RAM
- 422 -64 - SEJ



c) Le produit des régies

Le produit des régies a augmenté en passant de 429 498 € en 2020 à 560 428 € en 2021.

Le comparatif des régies montre que celles concernant le SEJ, les déchets et la ressourcerie augmentent par rapport à 2020, au contraire de la régie du centre aquatique. Cette dernière a été impacté au cours de l'exercice d'une part par la crise sanitaire et d'autre part par le déménagement de l'activité à la piscine de Gourin au cours de la période estivale.



II. Les dépenses

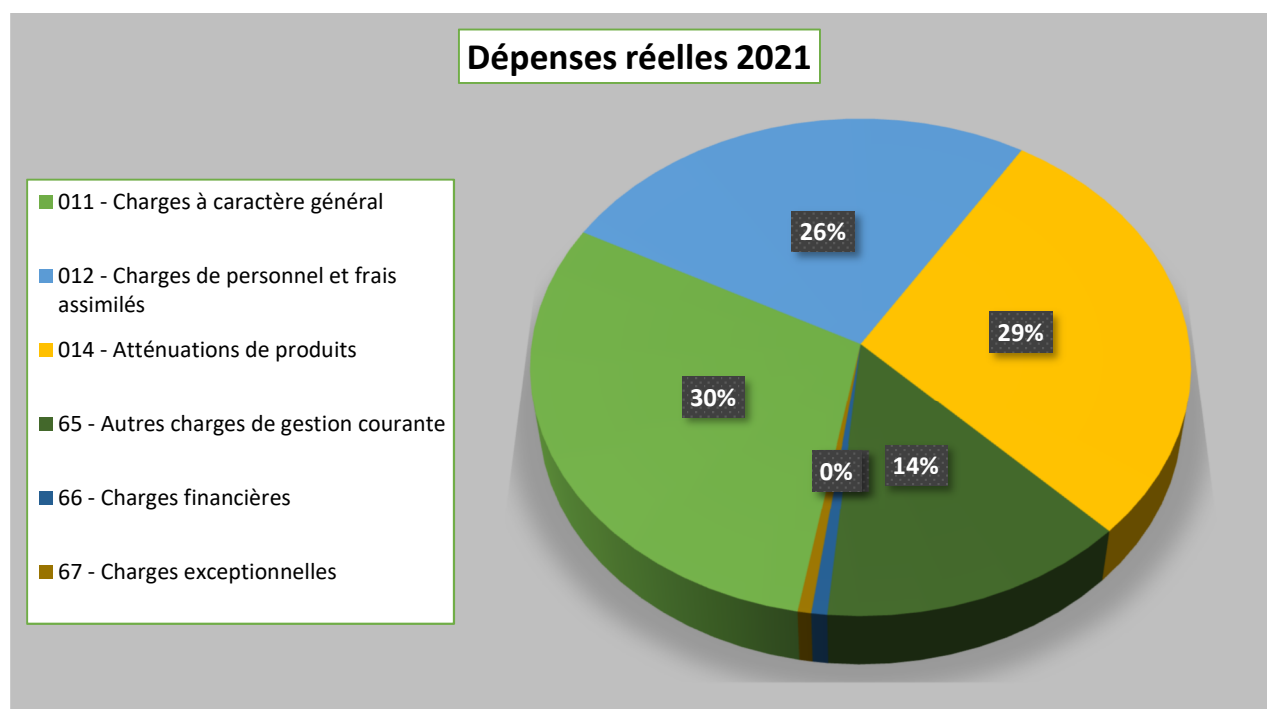
Dépenses de fonctionnement 2020	CA 2019	CA 2020	Prévisions 2021	CA 2021	Taux
011 - Charges à caractère général	4 093 258 €	2 691 451,41 €	3 320 534 €	3 093 141,95 €	93,15%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 545 586 €	3 862 816,76 €	4 110 000 €	4 103 792,47 €	99,85%
014 - Atténuations de produits	3 906 701 €	3 909 186,77 €	3 906 701 €	3 906 701,00 €	100,00%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	200 000 €	- €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 893 073 €	1 692 740,87 €	2 116 164 €	1 972 589,40 €	93,22%
66 - Charges financières	96 773 €	109 716,42 €	120 081 €	117 801,48 €	98,10%
67 - Charges exceptionnelles	82 305 €	131 396,54 €	151 603 €	14 908,36 €	9,83%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	13 617 696 €	12 397 309 €	13 925 083 €	13 208 934,66 €	94,86%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 105 702 €	606 832 €	734 447 €	738 410,50 €	100,54%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	14 723 398 €	13 004 142 €	14 659 530 €	13 947 345,16 €	95,14%

Les réalisations, soit 13 208 935 €, atteignent 94.86 % des prévisions. Au chapitre 011, 227 392 € ne sont pas réalisés, 143 574 € de crédits ne sont pas consommés au chapitre 65 et 136 694 € au 67.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève en 2021 à 13 208 935 € contre 12 397 309 € en 2020.

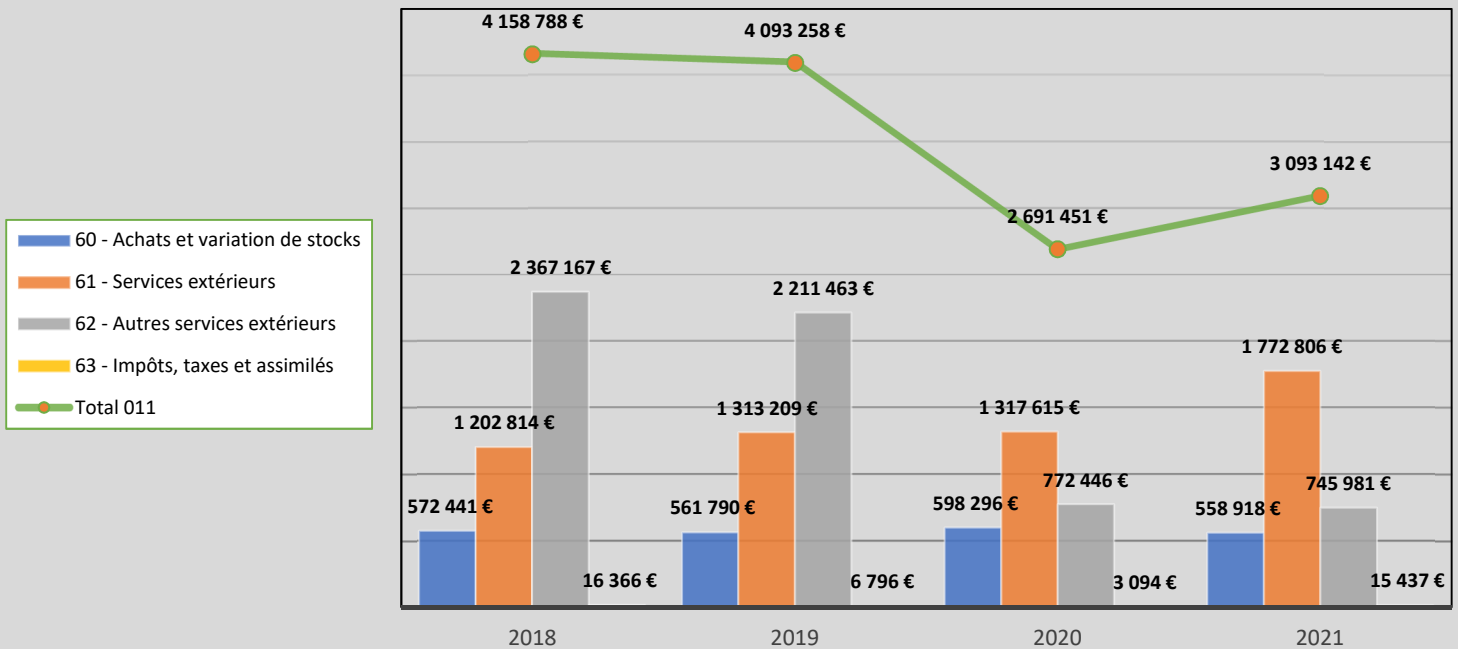
Entre 2020 et 2021, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est retracé dans le tableau ci-dessous et la répartition de ces dépenses décrite dans le diagramme :

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2020/2021	
011 - Charges à caractère général	401 691 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	240 976 €
014 - Atténuations de produits	- 2 486 €
65 - Autres charges de gestion courante	279 849 €
66 - Charges financières	8 085 €
67 - Charges exceptionnelles	- 116 488 €
Evolution du total des dépenses réelles 2020/2021	811 626 €



a) Les charges à caractère général

Evolution des charges à caractère général depuis 2018

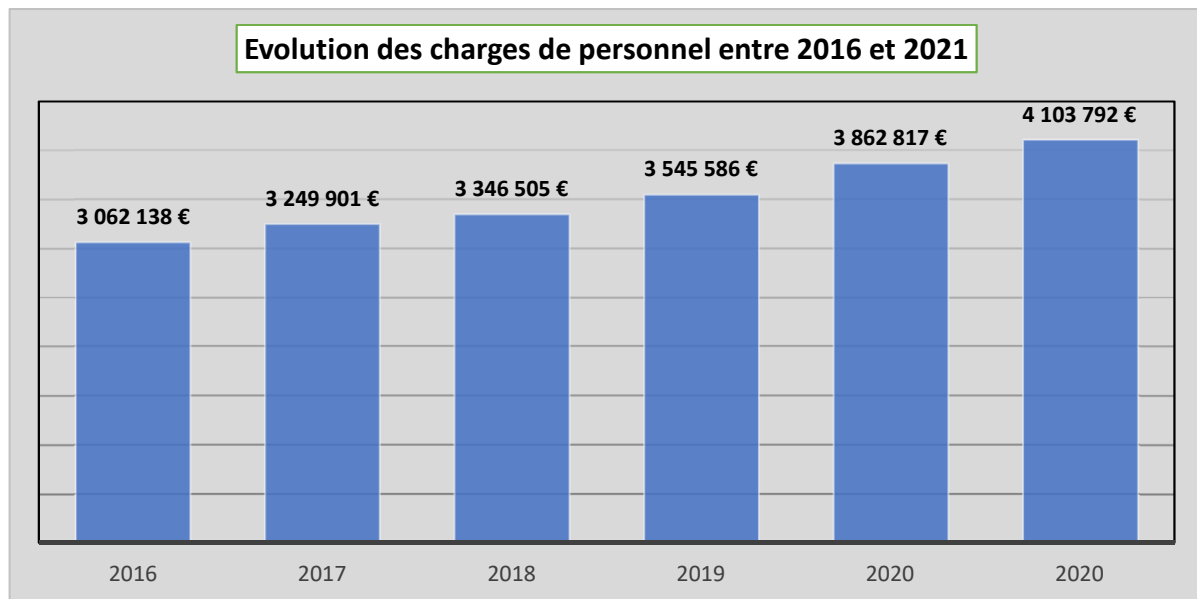


Les charges à caractère général, qui regroupent les achats de biens et diverses charges externes correspondant aux dépenses quotidiennes, augmentent de 401 691 € entre 2020 et 2021. Ces charges avaient fortement baissé avec le transfert de la compétence transport à la Région et la crise sanitaire. Elles sont en hausse en 2021 avec un coût de prise en charge des déchets ménagers qui impacte le budget et des activités du SEJ qui sont plus importantes qu'en 2020.

Le compte 6281 (cotisations-adhésions) évolue comme indiqué ci-dessous :

Organismes	2020	2021
ASSOC ADCF ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE	2 717,40 €	2 674,87 €
ASSOC ADIL DU MORBIHAN	8 230,00 €	8 230,00 €
ASSOC ALECOB	7 485,90 €	7 485,90 €
ASSOC DES MAIRES	1 201,98 €	1 201,98 €
ASSOC LIGUE BRETAGNE VOILE	85,00 €	85,00 €
ASSOC SOLIHA MORBIHAN	80,00 €	80,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL VOILE du MORBIHAN	180,00 €	180,00 €
EPL PETR PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE	79 296,00 €	99 222,00 €
EPL PETR PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE	7 850,19 €	7 966,00 €
EPL SYNDICAT MIXTE E MEGALIS BRETAGNE	1 704,00 €	1 704,00 €
EPL SYNDICAT MIXTE ELLE ISOLE LAITA	15 500,00 €	- €
SYNDICAT DU SCORFF		12 358,00 €
FEDERATION FRANCAISE DE VOILE	280,00 €	363,20 €
FNCCR	895,09 €	895,09 €
LORIENT AGGLOMERATION	6 292,00 €	6 689,00 €
MORBIHAN TOURISME	2 000,00 €	2 000,00 €
OCEADE BRETAGNE	60,00 €	60,00 €
RESEAU SPEF BRETAGNE	300,00 €	250,00 €
STE MISSION LOCALE COB	27 364,18 €	27 258,25 €
STE NAUTISME EN BRETAGNE	150,00 €	150,00 €
TOTAL	161 671,74 €	178 853,29 €

b) Les charges de personnel



Les charges de personnel ont atteint un niveau de 4 103 792 € pour l'exercice 2021 soit une augmentation de 6.24 %. (+ 240 975 €)

Elles ont été impactées par les événements suivants :

- L'emploi d'un agent à temps complet pour la gestion de la collecte du tri sélectif ;
- Le recrutement d'agents contractuels pour le fonctionnement de la piscine de Gourin a contribué à la hausse des charges de personnel ;
- L'emploi d'un agent du CDG au service administratif afin d'assurer l'intérim au poste de finances/commande publique et de répondre aux attentes du contrôle de la Chambre régionale des Comptes ;
- Pour la rémunération des titulaires : le poste de responsable Ressources Humaines n'a pas été pourvu, deux départs en retraite ont eu lieu au cours de l'exercice, 3 agents de micro-crèche ont été stagiaires en année pleine, le versement du CIA pour la 1^{ère} année, l'attribution des IHTS et l'avancement de grade de 8 agents impactent cette partie du 012 ;
- Les recrutements de 4 agents en contrat de projet, de 2 agents en parcours emploi compétences et de 8 agents pour réaliser des remplacements liés à des arrêts ont contribué à l'augmentation des rémunérations des non titulaires ;
- La cotisation à l'assurance des personnels de l'EPCI a augmenté du fait de la hausse de la sinistralité.

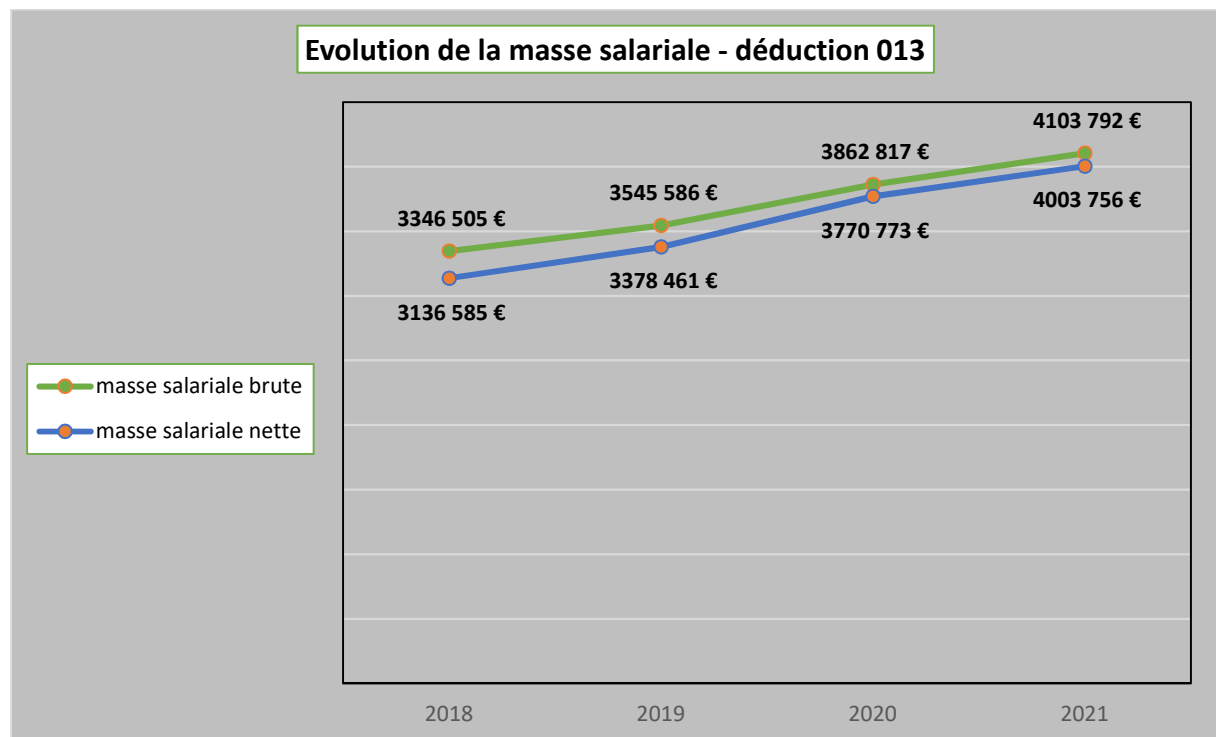
Traitement indiciaire et régime indemnitaire (hors charges patronales et cotisations diverses - CNFPT, CDG...)

	CA 2018	En % des dépenses	CA 2019	En % des dépenses	CA 2020	En % des dépenses	CA 2021	En % des dépenses
Rémunération des titulaires	1 338 970,83 €	61,94%	1 353 842,62 €	62,35%	1 394 320,28 €	59,87%	1 362 015,07 €	54,53%
Rémunération des non titulaires	485 939,12 €	22,48%	514 823,27 €	23,71%	661 496,40 €	28,40%	817 290,82 €	32,72%
Emplois d'avenir	32 643,72 €	1,51%	9 854,07 €	0,45%	- €	0,00%	- €	0,00%
Autres emplois d'insertion	229 239,51 €	10,60%	190 076,56 €	8,75%	213 286,18 €	9,16%	215 493,95 €	8,63%
Mise à disposition personnel	74 925,86 €	3,47%	102 754,88 €	4,73%	59 920,68 €	2,57%	102 805,65 €	4,12%
TOTAL	2 161 719 €	100,00%	2 171 351 €	100,00%	2 329 024 €	100,00%	2 497 605,49 €	100,00%

	2018	2019	2020	2021	Variation 2020-2021	
					Montant	%
Administration	434 472 €	473 105 €	559 252 €	611 189 €	51 936 €	9,29%
Transport	36 594 €	38 638 €	38 377 €	5 941 €	- 32 435 €	- 84,52%
Culture	38 052 €	34 219 €	36 125 €	34 391 €	- 1 734 €	-4,80%
Sport	366 626 €	403 887 €	408 976 €	437 515 €	28 539 €	6,98%
Social	499 057 €	483 433 €	472 714 €	489 477 €	16 764 €	3,55%
Enfance jeunesse	1 056 430 €	1 155 155 €	1 409 839 €	1 519 878 €	110 039 €	7,81%
Environnement	742 678 €	732 453 €	754 719 €	803 717 €	48 998 €	6,49%
Economie-tourisme	172 598 €	224 697 €	182 816 €	201 685 €	18 869 €	10,32%
TOTAL	3 346 505 €	3 545 586 €	3 862 817 €	4 103 792 €	240 976 €	6,24%

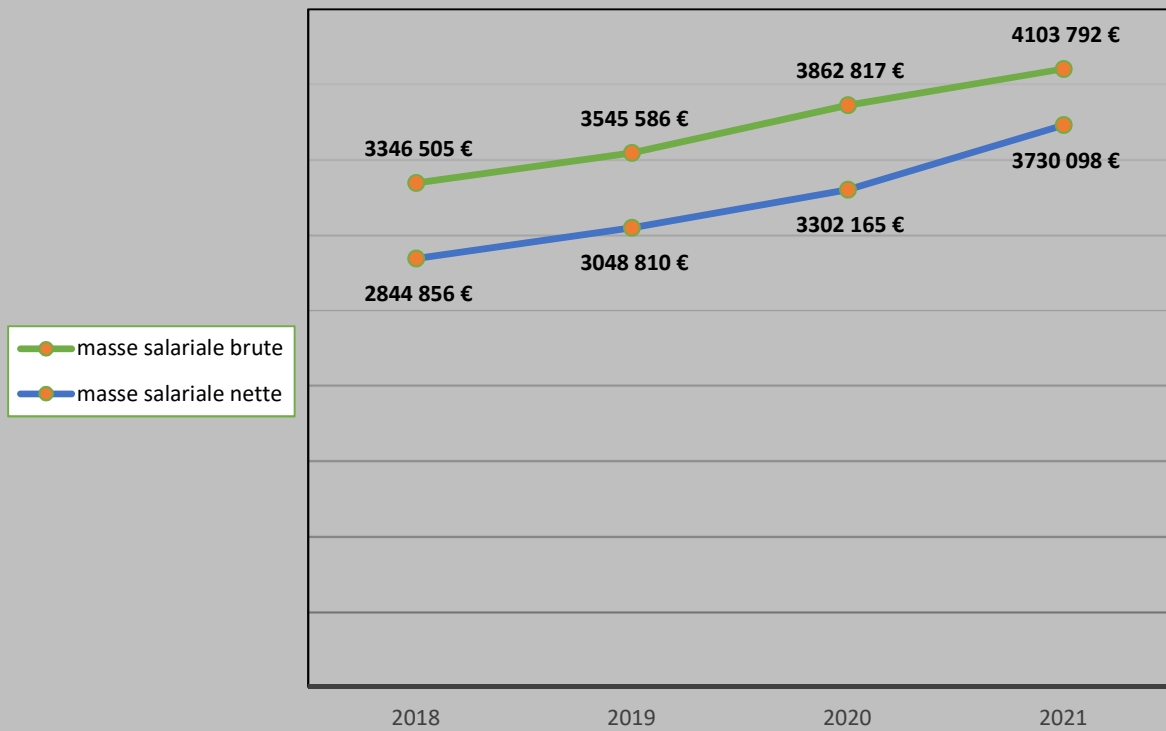
Evolution du chapitre 012 – charges de personnel

L'augmentation brute des charges de personnel s'élève à 240 976 €, l'augmentation nette (déduction du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM ou l'assurance statutaire) s'élève à 100 036 €.



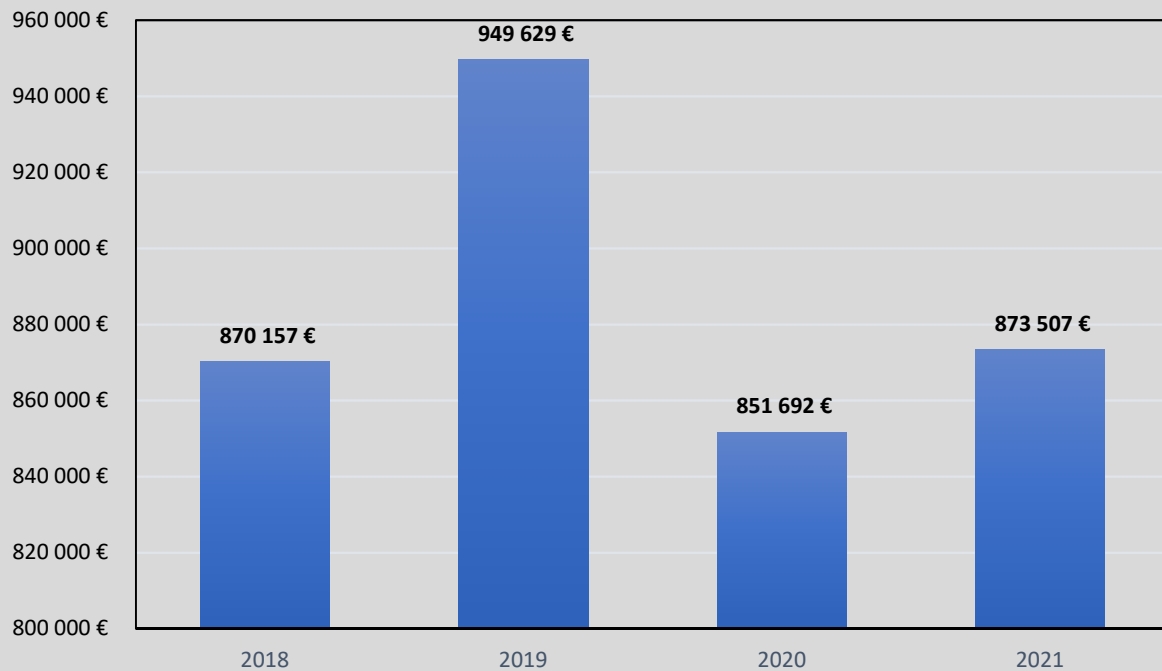
L'information de cette évolution des charges de personnel peut être enrichie en agréant aux données ci-dessus les aides aux postes perçues par l'EPCI au cours des exercices 2018-2021. Dans ce cas, l'augmentation nette (déduction du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM ou l'assurance statutaire et des aides aux postes) s'élève à 373 694 €.

Evolution de la masse salariale - déduction 013 et 74



c) Les autres charges de gestion courante

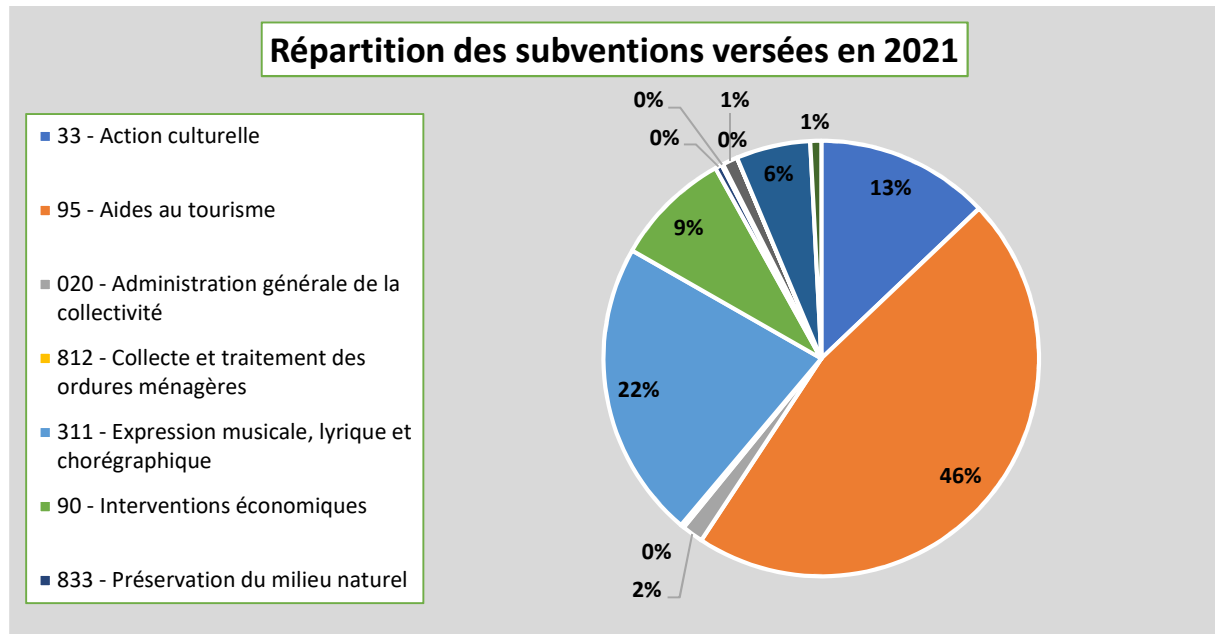
Evolution des subventions de fonctionnement aux associations



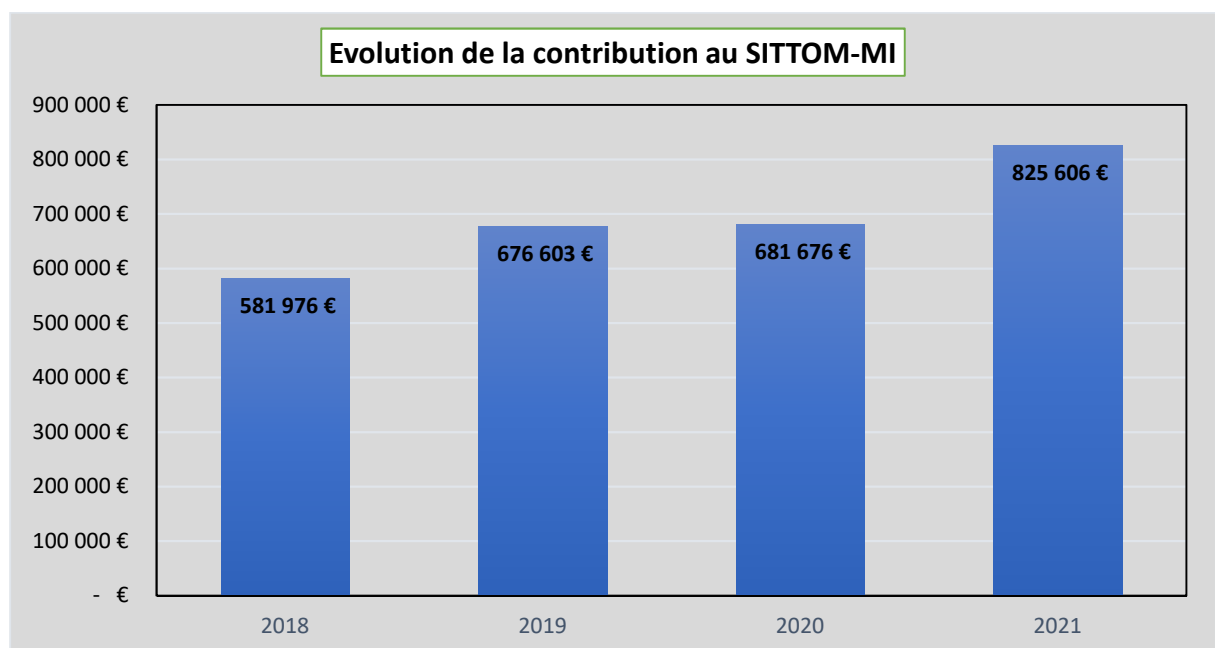
Le volume des subventions de fonctionnement aux associations attribuées en 2021 a augmenté de 21 815 € par rapport à 2020 (+ 2.6 %). Le niveau d'aides versées est revenu au niveau de 2018. Des subventions

exceptionnelles ont été versées en raison de la crise sanitaire. Néanmoins, certaines ne l'ont pas été en comparaison de 2019 du fait que certains évènements n'ont pas été reconduits. De surcroît, les aides au réseau des écoles rurales, 62 000 €, n'ont pas pu être versées en 2021 car la convention était caduque. Les subventions représentent environ 7% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le tourisme, l'action culturelle et l'école de musique sont les principaux bénéficiaires des subventions de RMCom comme le montre ce diagramme :

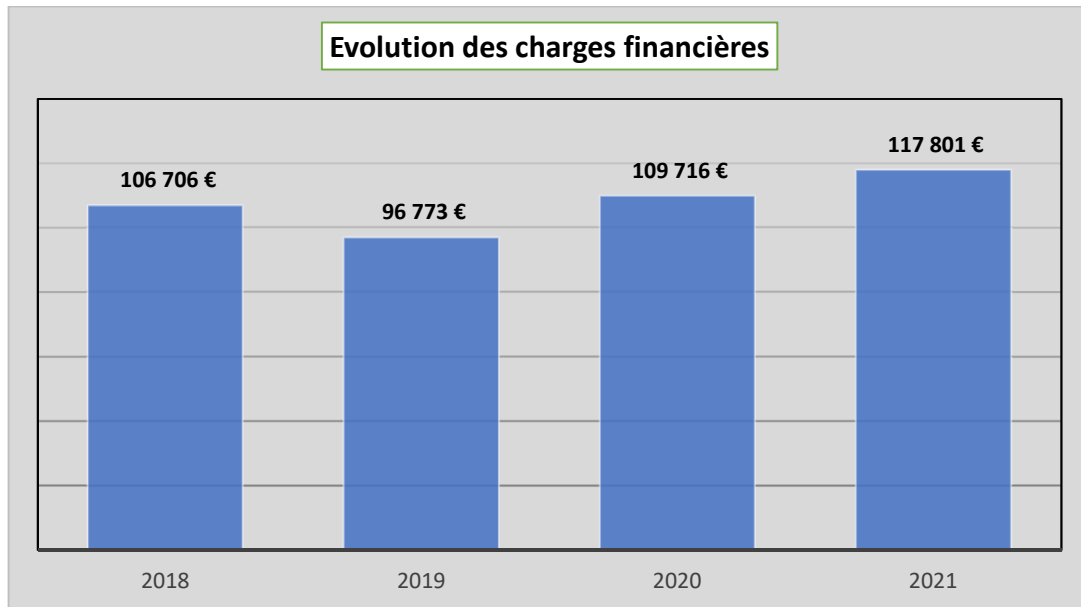


Quant aux contributions aux organismes de regroupement qui composent la seconde dépense du chapitre, ces dernières concernent essentiellement le SITTOM-MI pour l'incinération des déchets et le tri des emballages. En 2021, la contribution s'est élevée à 825 606 €.



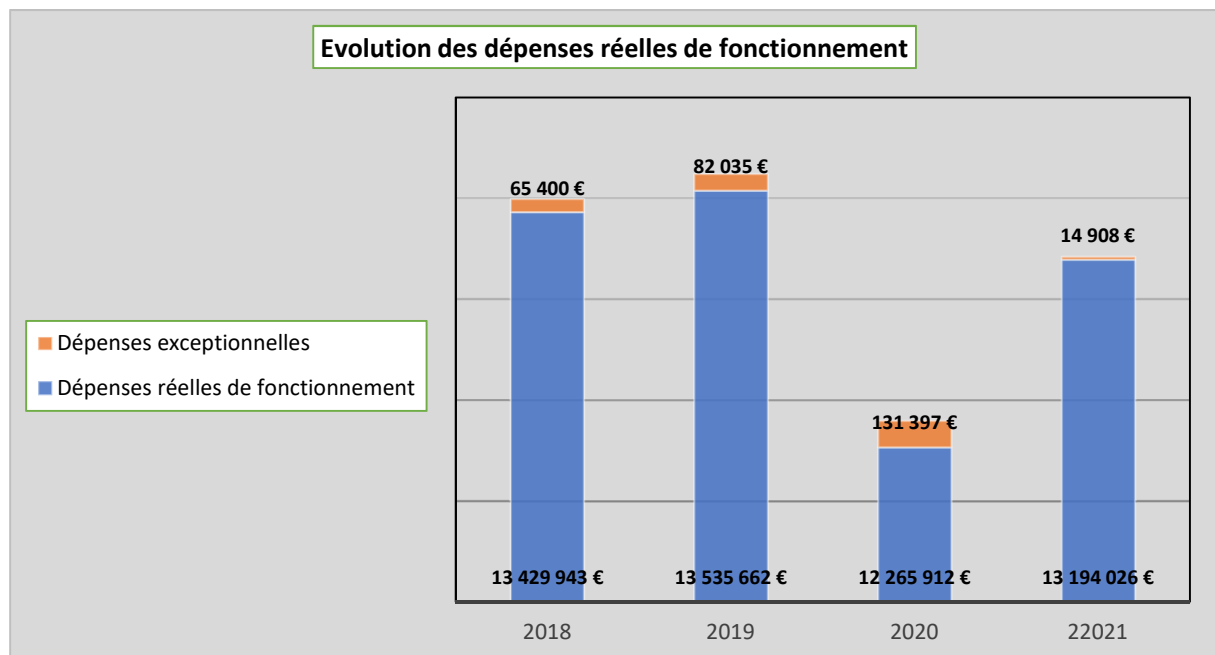
d) Les charges financières

Les charges financières ne représentent pas une dépense importante dans les dépenses de fonctionnement de l'EPCI (0,87% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021). Elles ont cependant augmenté en 2021 du fait de la réalisation de deux nouveaux emprunts pour un montant global de 3 727 000 € destinés au financement de la fibre. Les intérêts de ces deux emprunts ont été versés sur 4 trimestres pour l'exercice 2021, alors qu'en 2020 seuls 2 versements trimestriels avaient été réalisés.



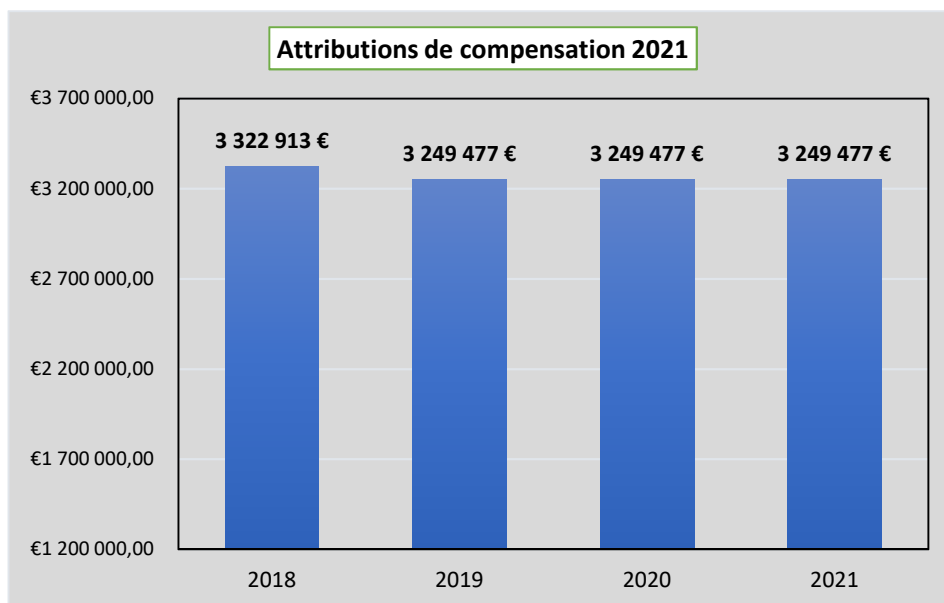
e) Les charges exceptionnelles

Le chapitre 67 relatif aux charges exceptionnelles retranscrit essentiellement, sur les exercices précédents, les subventions exceptionnelles ou courantes aux budgets annexes « immobiliers d'entreprises » et « zones d'activités ».



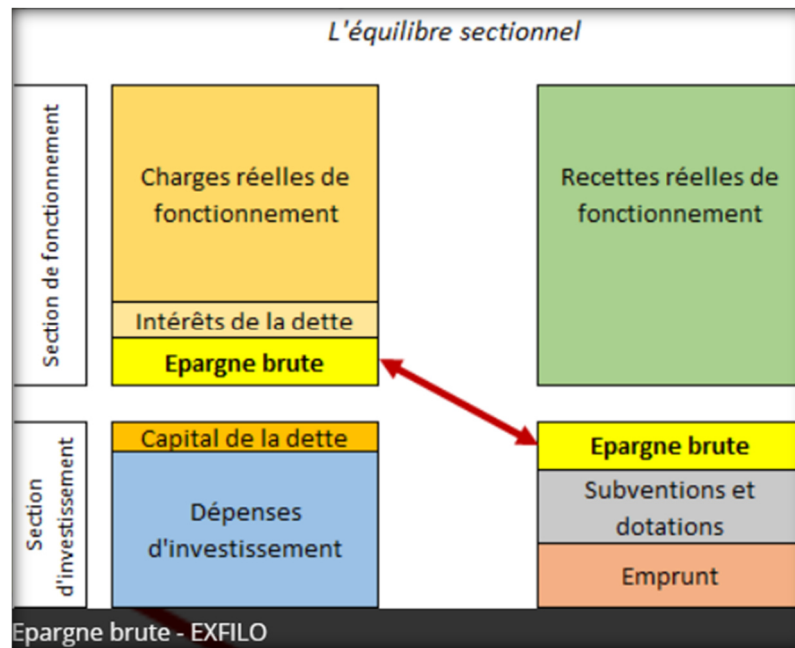
En 2021, ces dépenses portent principalement sur les aides versées à la Mairie de Le Fauouët pour deux études, l'une portant sur le projet de revitalisation du cœur de bourg et l'autre sur la création d'un pôle culturel.

f) Les relations avec les communes membres



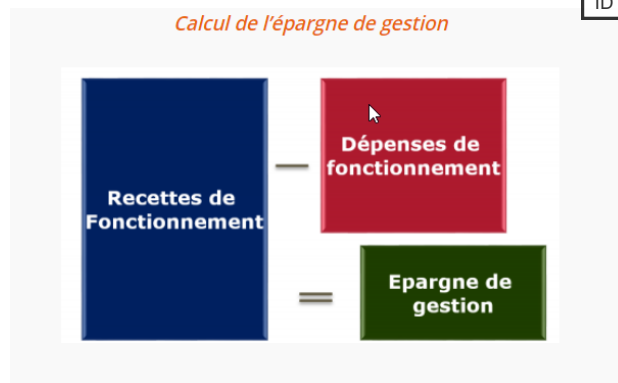
RMCom a reversé 3 249 477 € aux communes du territoire au titre des attributions de compensation. Le montant est identique à 2020, aucun transfert de charges n'ayant eu lieu.

Partie 3 : L'évolution de la situation financière et des ratios financiers



Libellé	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021	
					Montant (€)	% d'évolution
Recettes de gestion	14 012 115 €	14 159 352 €	13 364 367 €	14 397 721 €	1 033 354 €	7,73%
Dépenses de gestion	13 323 236 €	13 438 618 €	12 156 196 €	13 076 225 €	920 029 €	7,57%
Epargne de gestion	688 879 €	720 734 €	1 208 171 €	1 321 496 €	113 325 €	9,38%
+ produits exceptionnels	26 041 €	19 527 €	74 234 €	56 857 €	- 17 377 €	-23,41%
- dépenses exceptionnelles	65 400 €	82 305 €	131 397 €	14 908 €	- 116 488 €	-88,65%
- intérêts de la dette	106 706 €	96 773 €	109 716 €	117 801 €	8 085 €	7,37%
= Epargne brute	542 814 €	561 182 €	1 041 291 €	1 245 643 €	204 352 €	19,62%
- remboursement du capital	267 073 €	276 935 €	327 127 €	421 817 €	94 691 €	28,95%
= Epargne nette	275 741 €	284 247 €	714 165 €	823 825 €	109 661 €	15,36%
Encours de dette au 31/12	3 061 471 €	2 752 358 €	6 118 447 €	5 812 463 €		
Capacité de désendettement (encours de dette/Epargne brute) en années	5,64	4,90	5,88	4,67		
Taux épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	3,87%	3,96%	7,79%	8,65%		

L'épargne de gestion (ou excédent brut de fonctionnement) est l'excédent des produits courants moins les charges courantes de fonctionnement hors opérations financières, exceptionnelles, d'amortissement et de provision (comptes 70 à 75 moins les comptes 60 à 65). Elle **permet de juger la gestion financière courante de la collectivité**. Celle de RCom s'élève à 1 321 496 € en 2021 et est progression constante depuis 2018.



L'épargne brute qui tient compte des mouvements exceptionnels se maintient et elle est supérieure au montant du remboursement du capital des emprunts.

L'épargne brute ou autofinancement est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute **constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements futurs.**

Elle constitue un double indicateur :

- Un indicateur de l'«aisance» de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un «excédent» de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

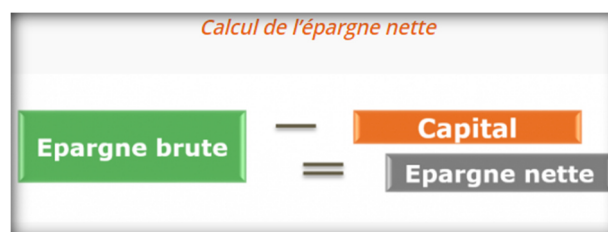
La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute est fondamentale car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative⁴).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts). D'ailleurs, l'épargne brute permet un effet de levier important car 100 € d'épargne brute permettent de financer 100 € d'annuités de dette, et donc d'emprunter 1 000 €. **C'est un effet de levier de 1 à 10.**

Cependant, ce montant, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel, peut varier de façon significative d'une année sur l'autre.

L'épargne nette (ou CAF nette, épargne disponible) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il **correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements**. L'épargne nette constatée en 2021 est positive. Son montant s'élève à **823 825 €**.

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.



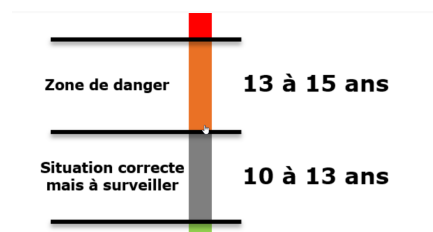
⁴ L'épargne brute peut être temporairement négative dans la limite où les résultats de fonctionnement reportés (des années précédentes) couvrent ce déficit. Ceci ne constitue qu'une possibilité transitoire (les résultats diminuant).

Il est à noter que les principales ressources des investissements sont :

- les subventions,
- le FCTVA,
- l'épargne nette,
- le fonds de roulement,
- les emprunts.

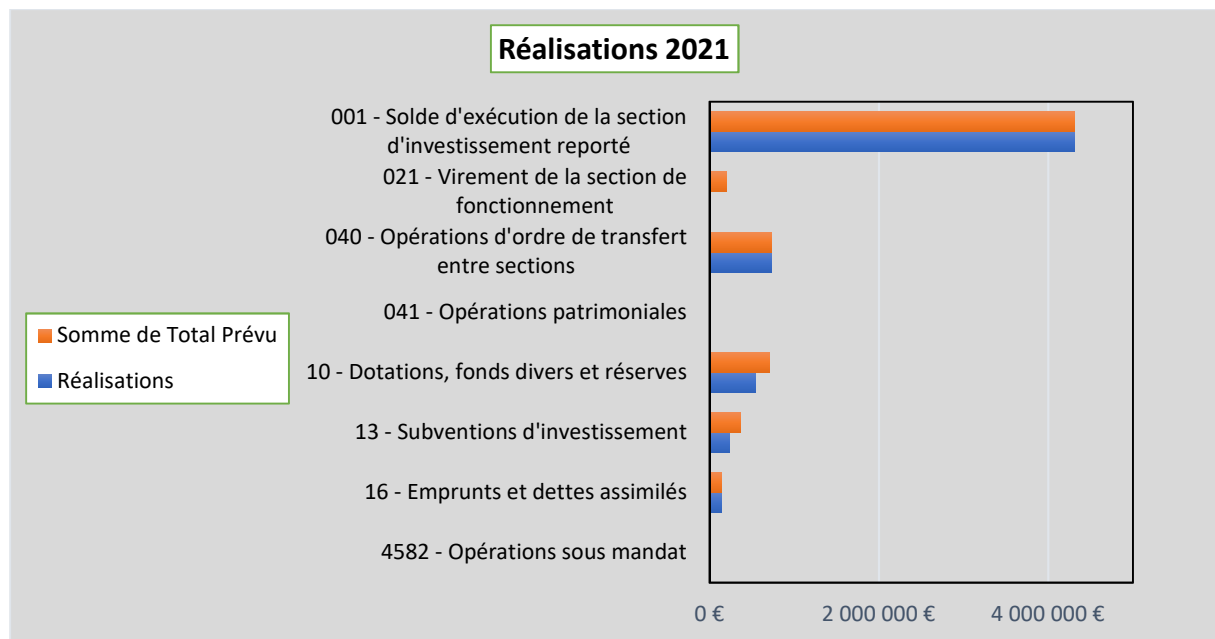
En cas d'épargne nette négative, un recours aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette est possible. Les recettes propres d'investissement sont composées du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des produits de cessions d'immobilisations principalement.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, puisque la première doit pouvoir financer la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière de la structure. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette. A l'issue de l'exercice 2021, la capacité de désendettement de RMCom est de 4.67 ans pour le budget principal.



Partie 4 : La section d'investissement

I. Les recettes



Les réalisations à hauteur de 5 974 146 € (dont 4 303 011 € de report d'investissement) sont inférieures aux prévisions de 523 824 €.

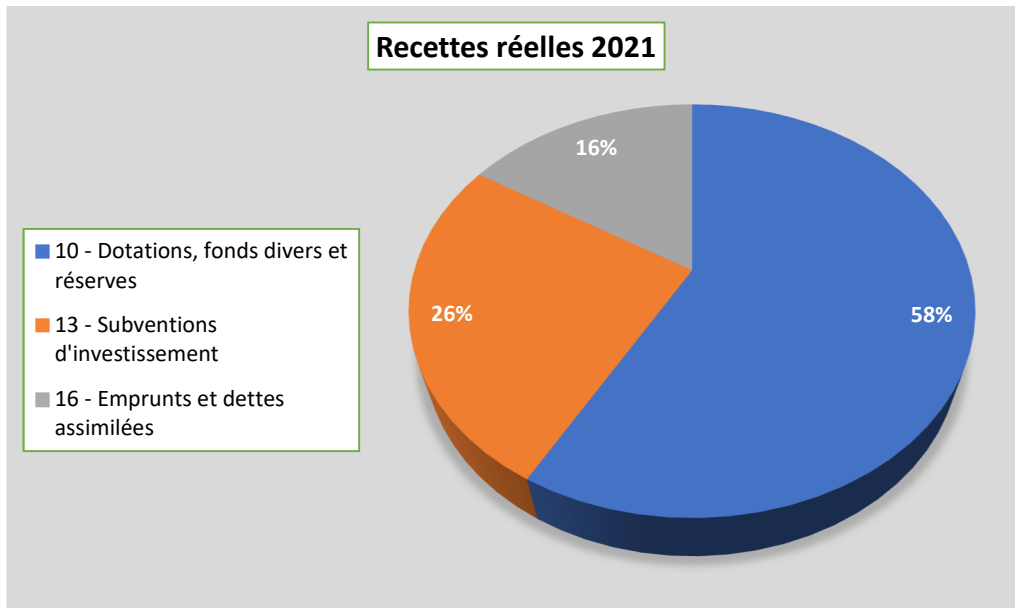
Recettes réelles d'investissement 2021	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prévisions 2021	CA 2021	Taux d'exécution
10 - Dotations, fonds divers et réserves	105 841 €	115 062 €	1 617 917 €	706 297 €	542 765,27 €	77%
13 - Subventions d'investissement	139 501 €	82 144 €	418 280 €	267 841 €	239 958,96 €	90%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	3 727 382 €	150 000 €	150 000,00 €	100%
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	10 €	- €	- €	
TOTAL DES RECETTES REELLES	245 342 €	197 206 €	5 763 589 €	1 124 138 €	932 724,23 €	83%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 105 702 €	606 832 €	599 837 €	734 447 €	738 410,50 €	101%
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 351 044 €	804 038 €	6 363 426 €	1 858 585 €	1 671 134,73 €	90%

Les subventions d'investissement dépendent des dépenses d'investissement réalisées et de la fréquence de versement des partenaires financiers. En 2021, le taux de réalisation est de 90 %.

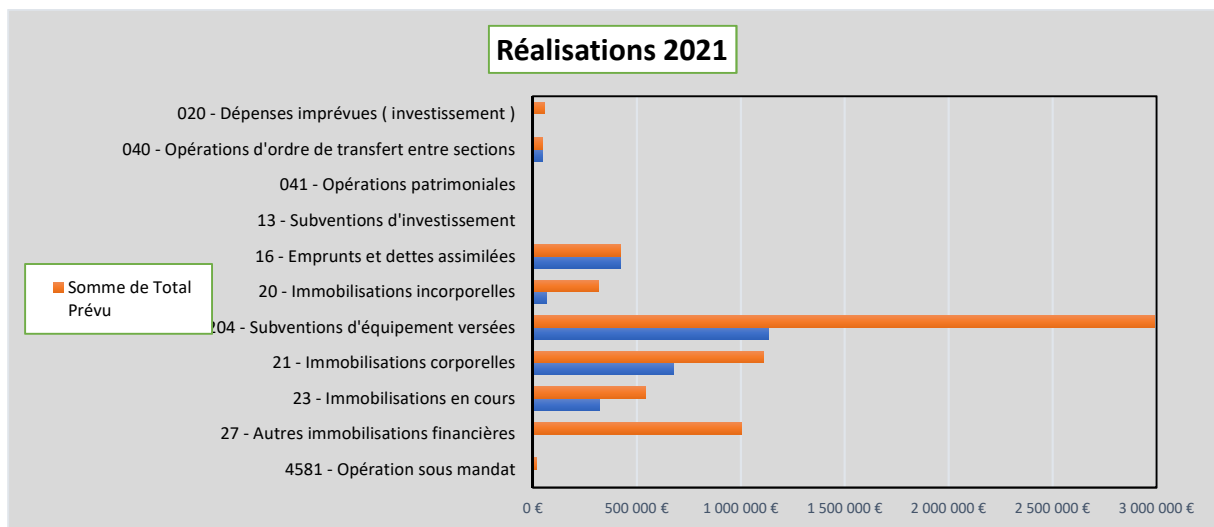
Le chapitre 10 « dotations et fonds divers » totalise, quant à lui, 542 765 € pour un taux de réalisation par rapport aux prévisions de 77 %. Il est composé du fonds de compensation de la TVA et de l'excédent de fonctionnement capitalisé. La différence est due au FCTVA qui dépend des investissements éligibles réalisés au cours de l'exercice.

Le chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », qui est la contrepartie du chapitre 042 en dépense de fonctionnement, comptabilise 738 410 €. Il comprend essentiellement les dotations aux amortissements des immobilisations.

Le diagramme ci-dessous permet de constater la répartition des recettes réelles perçues au cours de l'exercice 2021, hors report de l'excédent d'investissement 2020 :



II. Les dépenses

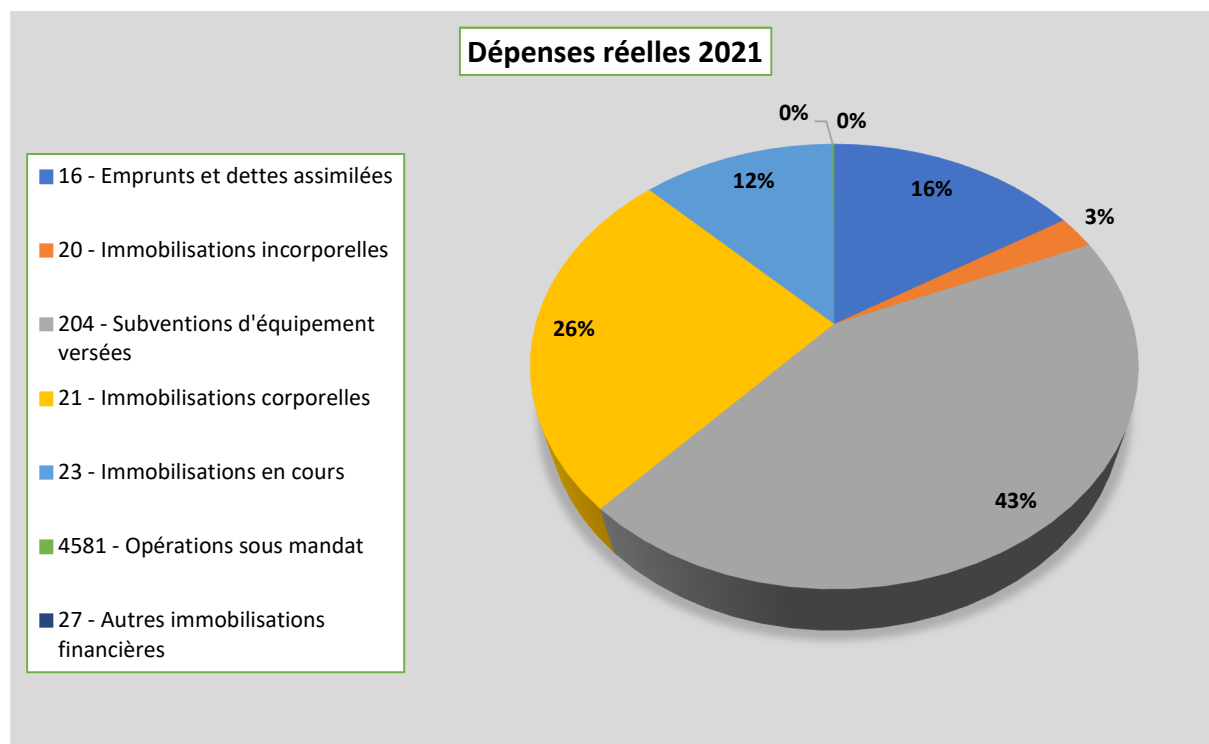


Les réalisations à hauteur de 2 673 052 € sont inférieures aux prévisions de 3 824 918 €. En effet, les investissements prévus au PPI sont inscrits pour leur totalité au budget alors même que certaines dépenses sont étalées sur plusieurs années. C'est notamment le cas du déploiement du très haut débit au chapitre 204.

Dépenses d'investissement 2021	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prévisions 2021		
				Prévisions 2021	CA 2021	Taux de réalisation
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	- €			0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	267 073 €	276 935 €	327 127 €	421 817 €	421 817,49 €	100%
20 - Immobilisations incorporelles	98 216 €	139 067 €	123 513 €	314 206 €	64 302,15 €	20%
204 - Subventions d'équipement versées	268 087 €	831 425 €	834 906 €	2 989 164 €	1 135 223,73 €	38%
21 - Immobilisations corporelles	623 120 €	433 843 €	444 472 €	1 110 673 €	678 616,17 €	61%
23 - Immobilisations en cours	60 211 €	254 373 €	456 925 €	541 670 €	322 904,47 €	60%
4581 - Opérations sous mandat	- €	- €	3 420 €	16 380 €	3 600,00 €	22%
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	25 574 €	1 000 750 €	- €	0%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 316 707 €	1 935 643 €	2 215 937 €	6 451 382 €	2 626 464,01 €	41%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	442 043 €	46 588 €	47 423 €	46 588 €	46 588,00 €	100%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 758 750 €	1 982 231 €	2 263 360 €	6 497 970 €	2 673 052,01 €	41%

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement en 2021 est de 41 % par rapport aux prévisions.

Les dépenses liées au remboursement du capital des emprunts représentent 16% des dépenses réelles d'investissement comme le montre le diagramme ci-dessous qui reprend la répartition des dépenses réelles d'investissement.



Les dépenses d'équipement peuvent se résumer dans le tableau suivant :

	PREVISION 2021	REALISATION 2021	RAR
INVESTISSEMENT	6 019 565 €	2 204 646 €	2 339 040 €
Commission Développement économique - investissement	1 001 750 €	2 115 €	€
2021 - Programme de valorisation des ZAE	975 176 €	- €	
2021 - Licence informatique	1 000 €	2 115 €	
2021 - Aide entreprise COVID	25 574 €		- €
Commission tourisme, culture et patrimoine - investissement	231 860 €	98 451 €	116 606 €
Opération touristiques	231 860 €	98 451 €	116 606 €
2021 - Valorisation des parcours "archéologie" du PRM - report de dépenses	160 778 €	61 010 €	96 606 €
2021 - Panneaux d'interprétation - report de dépenses	20 000 €	- €	20 000 €
2021 - Divers	3 576 €	- €	
2021 - Développement tourisme équestre - carte des circuits et promotion	1 000 €	- €	
2021 - Matériel base nautique - supports nautiques, chalet, stockage, moteurs électriques	20 000 €	6 302 €	
2021 - Cheminement gare	7 406 €	10 224 €	- €
2021 - Balisage - signalétique randonnée pédestre	7 900 €	347 €	
2021 - Exposition photos - création vidéo terre de cheval	- €	5 395 €	- €
2021 - Equipement alarme Gare, alarme et menuiseries MCS, main courant et peinture KK	10 000 €	14 419 €	
2021 - 2 ordinateurs portable MCS	1 200 €	755 €	
Commission Gestion des déchets - investissement	632 514 €	539 173 €	
Opération déchets ménagers		- €	- €
2021 - Licence informatique	114 €	499 €	- €
2021 - Autres installations, matériel et outillages techniques - 2 PAV et 50 bacs	60 900 €	50 556 €	- €
2021 - Matériel roulant - voirie - 2 BOM et un véhicule	568 500 €	484 844 €	- €
2021 - Matériel de bureau - matériel informatique	3 000 €	3 274 €	
Commission Services à la population - investissement	686 094 €	334 106 €	200 000 €
2021 - Opération Matériel de bureau et informatique - enfance - logiciel et matériel	1 512 €	2 024 €	- €
2021 - Etude EVS Guéméné-sur-Scorff - étude arrêtée en cours	84 000 €	6 438 €	- €
2021 - Matériel Séjour	4 000 €		
2021 - Matériel MC - portail et grillage MC et informatique	4 000 €	2 134 €	
2021 - Matériel Keraudrenic - certaines dépenses sont imputées en fonctionnement	40 000 €	27 833 €	
2021 - Matériel piscine	20 000 €	128 €	
2021 - Investissement piscine _ remplacement pièces chaudière	38 912 €	5 823 €	
2021 - Réhabilitation centre aquatique	200 000 €		
2021 - Réhabilitation ALSH Keraudrenic	293 670 €	289 727 €	- €
2022 - Réhabilitation centre aquatique	200 000 €		200 000 €
Commission Solidarités - investissement	69 100 €	18 785 €	18 000 €
2021 - Achat matériel chantiers, ressourcerie	5 000 €	- €	
2021 - Mini-pelle	10 000 €	9 344 €	
2021 - Achat matériel CNP	4 000 €		
2021 - Matériel de bureau - informatique ressourcerie - licence	1 500 €	306 €	- €
2021 - Licence ressourcerie	600 €	600 €	
2021 - Etude de conception - Rénovation bâtiment ressourcerie	48 000 €	8 535 €	18 000 €

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le

ID : 056-245614417-20220310-N2_100322-DE

Commission Gestion des ressources en eau - investissement	50 000 €	283 €	- €
2021 - Opération GEMAPI (anciennement CTMA)	50 000 €		
2021 - Licence informatique et matériel	- €	283 €	
Commission Administration générale -investissement	3 171 266 €	1 200 362 €	1 836 854 €
Opération site internet	56 380 €	47 281 €	5 000 €
2021 - Site internet et licences informatiques	56 380 €	47 281 €	5 000 €
Opération FTTH	2 519 514 €	939 530 €	1 560 854 €
2021 - déploiement fibre optique - 2ème tranche (CC 20/09/18) 2019 -23	2 236 659 €	745 553 €	1 491 106 €
2021 - Renforcement NRA-ZO (CC 20/09/18) T1 2019	213 107 €	193 977 €	
2021 - Montées en débit (CC 05/03/2019)	69 748 €	- €	69 748 €
Opération Fonds de concours	469 650 €	195 694 €	266 000 €
2021 - Fonds de concours maison de santé Le Faouët (CC 20/09/18)	178 650 €	176 307 €	- €
2021 - Fonds de concours maison de santé Lanvénegen (CC 20/09/18)	33 000 €	- €	33 000 €
2021 - Fonds de concours IFER - reconduction	20 000 €	19 387 €	- €
2021 - Etude pôle touristique et culturel Le Faouët	5 000 €	- €	- €
2021 - Hôpital Guémené/Scorff (CC du 31/05/2018) - reconduction	233 000 €	- €	233 000 €
Opération Matériel de bureau et informatique	125 722 €	17 856 €	5 000 €
2021 - Infrastructure téléphonique	0 €	0 €	0 €
2021 - Mobilier	7 000 €	0 €	
2021 - Matériel informatique et structure téléphonique	50 000 €	7 326 €	5 000 €
2021 - Photocopieurs	12 000 €	10 530 €	
2021 - Imprévues	56 722 €		
Commission Aménagement du territoire, des mobilités et de l'habitat - investissement	176 980 €	5 472 €	167 580 €
2021 - PLUI	172 980 €	5 400 €	167 580 €
2021 - Logiciel et matériel	4 000 €	72 €	
Commission France Service - investissement		5 900 €	- €
2021 - Mobilier et informatique	- €	5 900 €	- €

Partie 5 : Les budgets annexes

Des budgets annexes doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, lotissements...). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

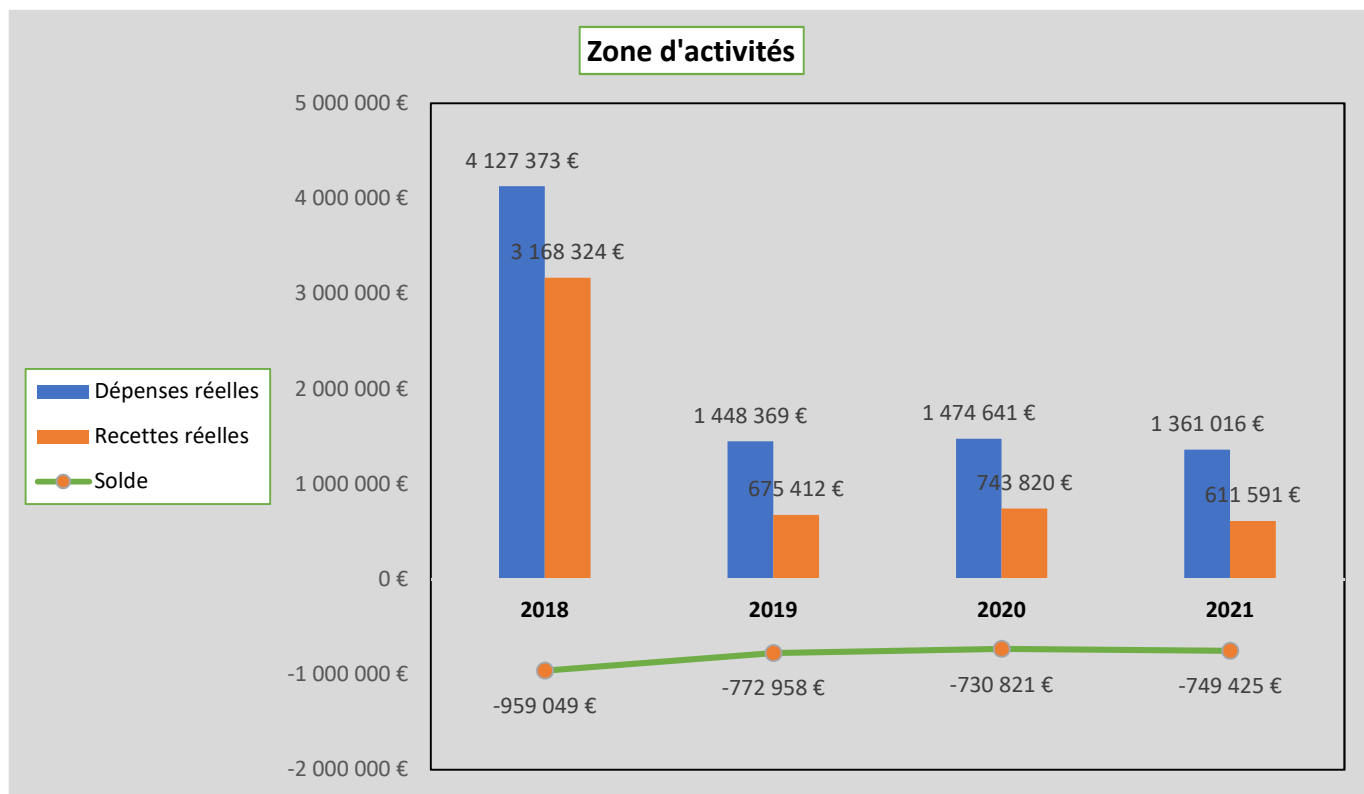
RMCom a créé des budgets annexes pour :

- Les zones d'activités ;
- Les hôtels et immobilier d'entreprise ;
- Le service public d'assainissement non collectif.

Les budgets annexes ZA et H&I peuvent être subventionnés par le budget principal à condition que cela ne conduise pas à des tarifs anormalement bas pour l'utilisateur qui seraient constitutifs de libéralités. Il y a donc des flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes.

BA	BP		Opération	Objectif
Recette 77	Dépense 6748	Autofinancement ZA : entretien des espaces verts, électricité, taxes foncières, assurances et toute autre dépense de fonctionnement ne constituant pas une dépense de production d'un terrain à vendre.	Zones non soumises à la comptabilité de stock	Equilibre ZA
Recette 168751	Dépense 276351	Avance au budget ZA : matérialiser les dépenses d'investissement du budget ZA en inscrivant la dépense dans le budget principal. Une délibération doit prévoir le délai dans lequel cette avance sera remboursée. Toutefois un remboursement anticipé partiel ou total est possible si le niveau de commercialisation des opérations le permet ou si RMCom décide de mobiliser sur le budget annexe des financements externes.	Zones soumises à la comptabilité de stock	Equilibre ZA
Recette 774	Dépense 6748	Autofinancement H&I : solde des dépenses et des recettes de fonctionnement y compris les dotations aux amortissements. En prévision, prévoir la couverture du déficit d'investissement par un virement et/ou emprunt. Le déficit de l'opération télécentre est compensé par l'excédent de l'opération biscuiterie.	Télécentre	Equilibre H&I
Dépense 6215	Recette 6419	Remboursement des frais de personnel : individualisation des frais de ménage.	Télécentre	Equilibre H&I
Dépense 6215 et comptes concernés	Recette 6419, 70841, 70872	Remboursement des frais de personnel et autres dépenses (fournitures, assurances...).		Le budget du SPANC doit être équilibré en recettes et dépenses et doit être financé par les redevances des usagers.

I. Le budget « zones d'activités »



Fonctionnement et investissement

	2018	2019	2020	Prévision 2021	2021	Taux de réalisation
Résultat de fonctionnement	2 107 394 €	607 529 €	631 133 €	- 463 984 €	563 842 €	
D	60 929 €	67 883 €	112 687 €	1 441 579 €	47 749 €	3,31%
011 - Charges à caractère général	60 929 €	67 883 €	112 687 €	1 441 578,60 €	47 746,41 €	3,31%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	
65 - Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €	- €	2,92 €	
R	2 168 323 €	675 412 €	743 820 €	977 594 €	611 591 €	62,56%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 147 817 €	421 438 €	588 996 €	582 446,18 €	582 446,18 €	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 046 €	197 367 €	51 238 €	93 258,50 €	9 226,45 €	
74 - Dotations, subventions et participations	3 600 €	- €	- €	273 000,00 €	3 020,00 €	1,11%
75 - Autres produits de gestion courante	3 052 €	5 087 €	3 392 €	6 700,00 €	3 198,32 €	47,74%
77 - Produits exceptionnels	12 808 €	51 520 €	100 194 €	22 189,70 €	13 700,00 €	61,74%
Résultat d'investissement	- 3 262 093 €	- 1 380 487 €	- 1 361 954 €	463 989 €	- 1 313 267 €	
D	4 262 093 €	1 380 487 €	1 361 954 €	1 313 267 €	1 313 267 €	100,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 066 444 €	1 380 487 €	1 361 954 €	1 313 267,04 €	1 313 267,04 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	195 649 €	- €	- €	- €	- €	
R	1 000 000 €	- €	- €	1 777 256 €	- €	0,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000 €	- €	- €	- €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	1 777 256,26 €	- €	0,00%
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	

Réel

a) Le fonctionnement

Le fonctionnement de ce budget retrace toutes les opérations liées aux aménagements des zones qu'elles soient récurrentes (entretien, honoraires divers, ...) ou ponctuelles (aménagement, acquisition de terrains, ...).

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 47 749 €. Il s'agit essentiellement de dépenses d'entretien (entretien paysager, électricité, impôts...) des zones.

En recettes, l'éclairage public de Kernot est facturé à la commune pour 1 552 €. La SBAFER nous verse 1 646 € pour la mise à disposition d'un terrain à Saint Armel. Par ailleurs, des dégrèvements de taxe foncière ont apporté une recette de 13 700 €. Enfin, la vente d'un terrain sur la ZA de Guerneac'h a rapporté 9 205 €.

ZONE DE GUERNEACH GOURIN	10 258,38 €
ZA DE KERNOT LE FAUET	16 774,34 €
ZA DE POULHIBET BERNE	5 112,30 €
ZA DE KERGARIO LIGNOL	3 080,69 €
ZA DE PONT MIN LE FAUET	3 897,16 €
PARC D ACTIVITES DE LOCMALO	1 395,00 €
ZA DE KERANNA GUISCRIF	4 562,00 €
ZA DE ST MAUR LANGONNET	2 074,35 €
ZA BOUTHIRY LE SAINT	2 762,82 €
ZA KER ELISA PLOURAY	18 297,50 €
ZA BEG AR SALUD BERNE	1 179,00 €
BEG AR MARZIN GUISCRIF	540,00 €
PONT SAINT MARTIN PLOERDUT	308,92 €
LANN COZLEN LOCMALO	- €
STANG BLEI GOURIN	646,30 €
ZA DE ST ARMEL MESLAN	727,00 €
DIVERS	2 900,00 €
RATTACHEMENT DE CHARGES N-1	- 26 769,36 €
	- €
Total	47 746,40 €

Aucun versement du budget principal n'a été réalisé sur l'exercice 2021.

Le résultat réel de l'exercice est de - 18 604.56 €. Si on y ajoute le résultat antérieur reporté de +582 446.18 €, l'excédent réel est de 563 841.62 € pour 2021.

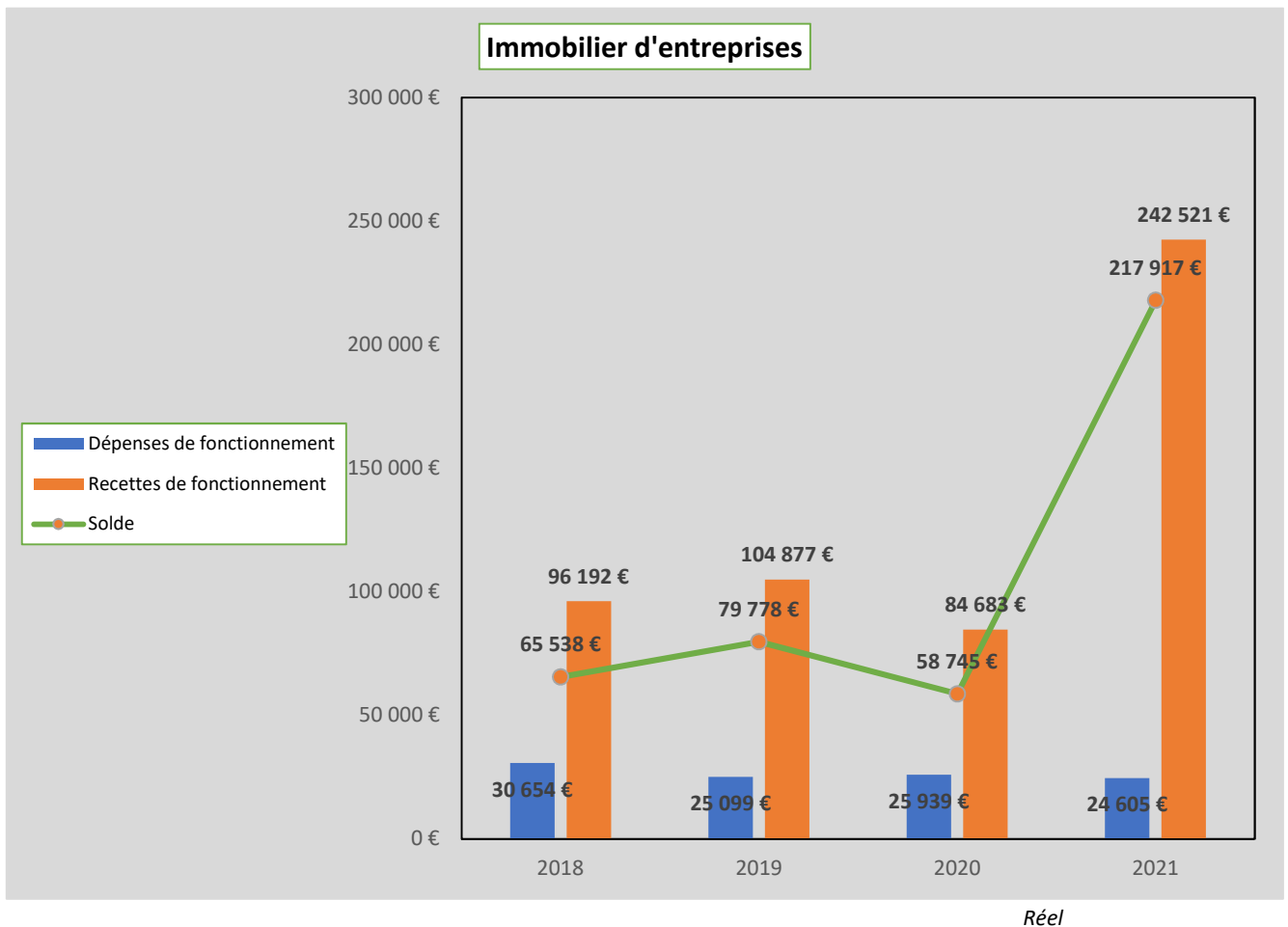
En comptabilisant les opérations d'ordre, l'excédent se monte à 553 087.62 €.

b) L'investissement

Le résultat de l'exercice est composé du résultat antérieur reporté de - 1 313 267.04 € et des écritures de stocks d'une part et de l'amortissement d'une dépense d'investissement d'autre part. Ainsi, le déficit s'élève 1 302 513.04 € pour l'exercice 2021 car les stocks sont diminués de la vente d'un terrain pour un montant de 9 205 € et une écriture d'amortissement pour 1 549 € est comptabilisée.

II. Le budget « immobilier d'entreprises »

a) Le fonctionnement

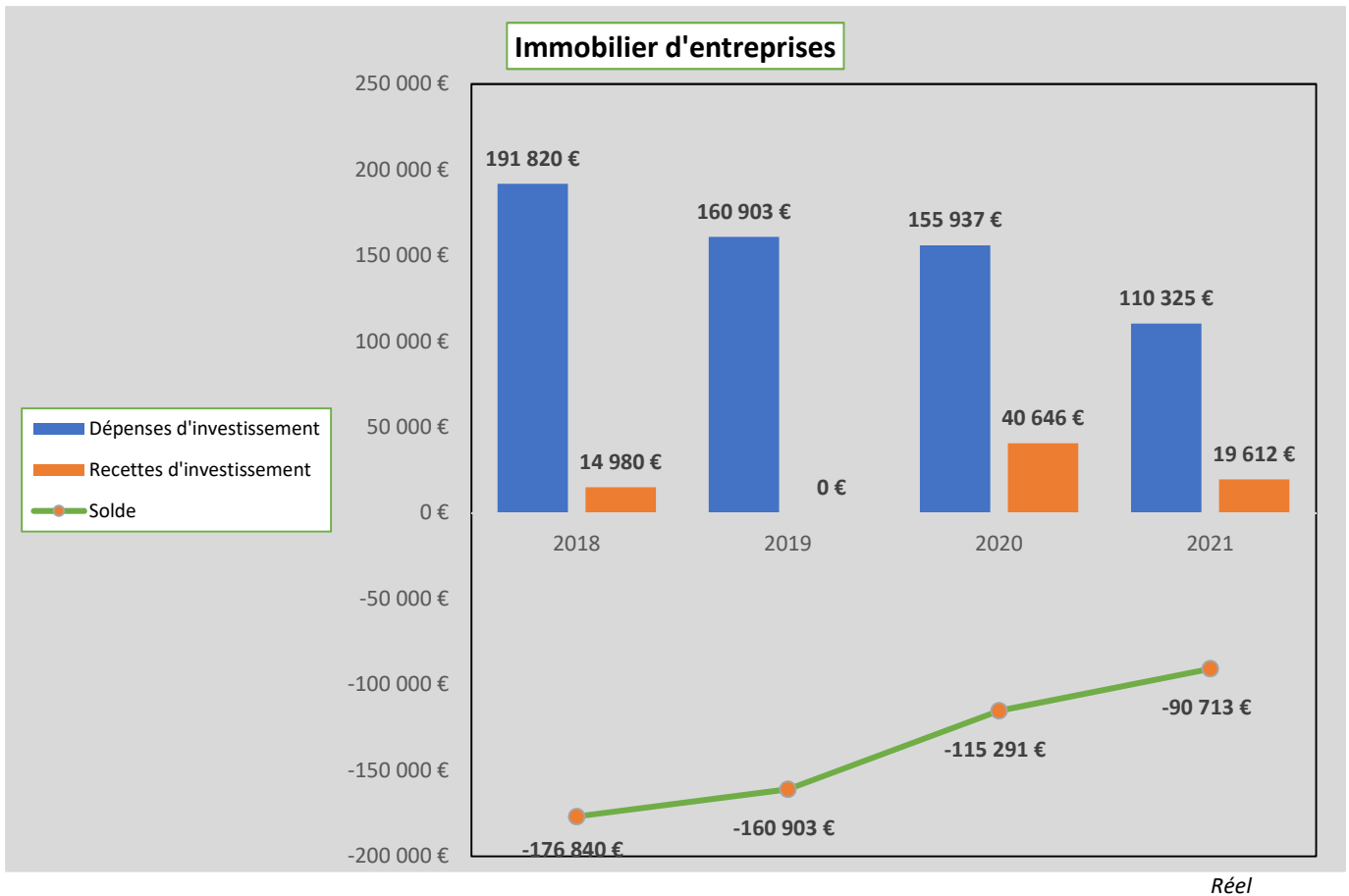


Sur le budget « immobilier d'entreprises », les dépenses réelles de fonctionnement sont stables.

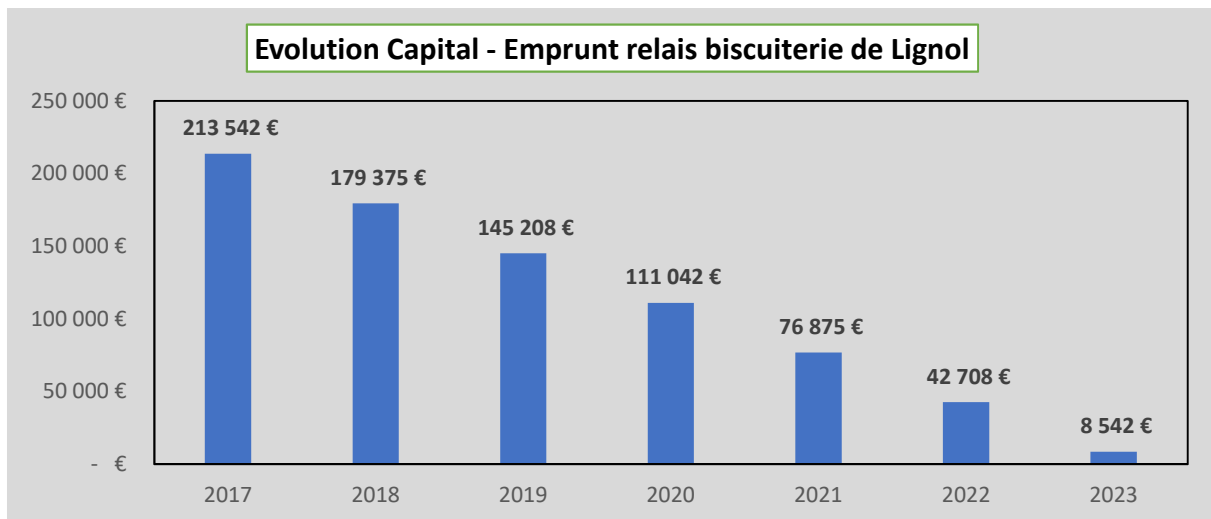
Les recettes, quant à elles, sont en hausse de 186 % par rapport à 2020. Cette augmentation tient à la cession de la biscuiterie de Lignol pour un montant de 190 889 €. Les locations comptabilisées sur le chapitre « autres produits de gestion courante » diminuent de 9 %. Aucune subvention exceptionnelle n'a été versée par le budget principal. Le budget a enregistré une recette exceptionnelle correspondant à un remboursement de Orange pour un montant de 37 €.

Le résultat réel de l'exercice est de + 217 916.65 € pour l'année 2021.

b) L'investissement



En section d'investissement, la seule dépense concerne le remboursement du capital de l'emprunt relais de la biscuiterie de Lignol. Au 31/12/2021, l'en-cours de dette sur ce budget s'élève à 76 875 €.



Le résultat réel de l'exercice est déficitaire à hauteur de 14 554.94 €. Si on y ajoute le résultat antérieur reporté de -76 158.51 €, le déficit est de 90 713.45 € pour 2021.

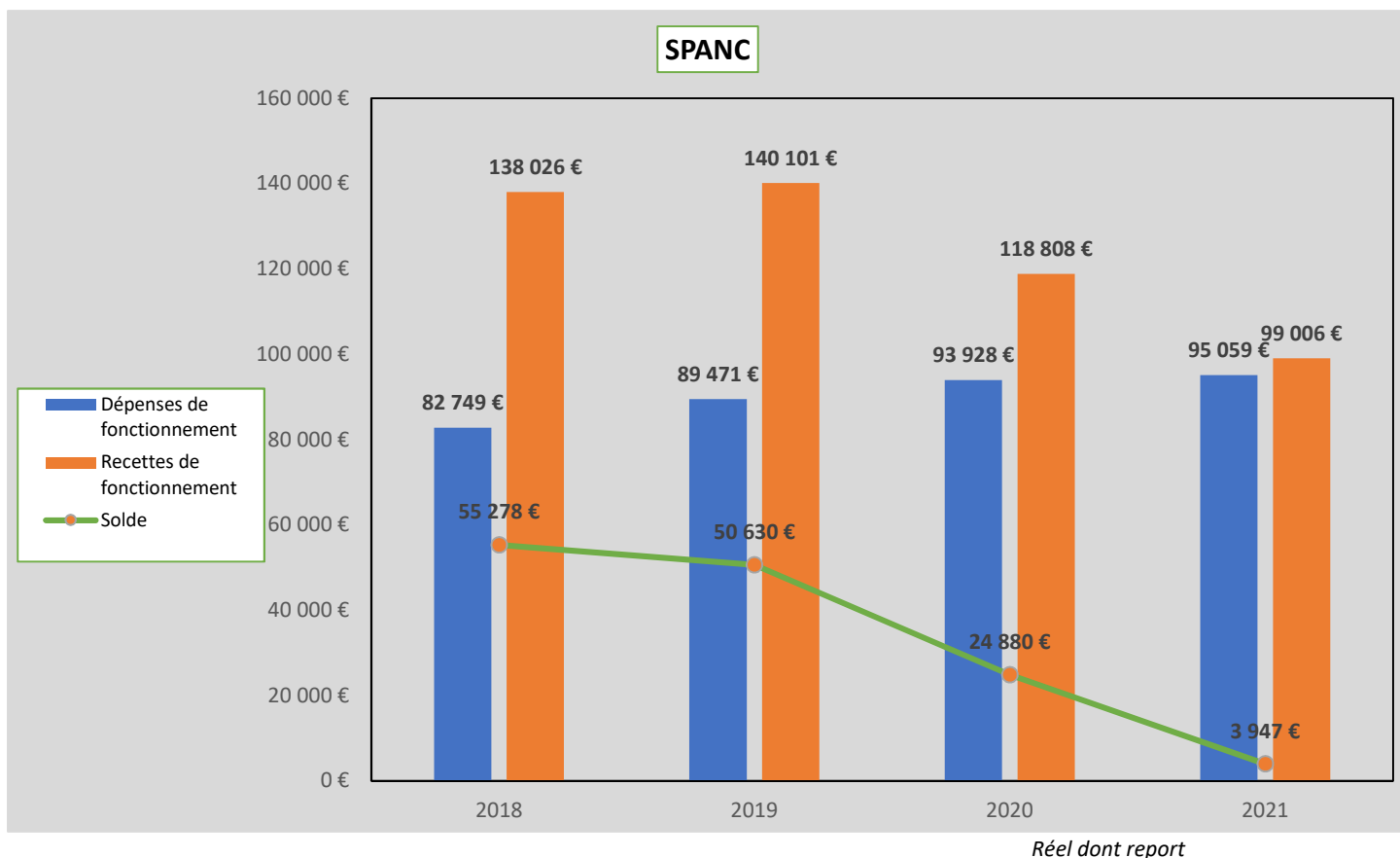
	2018	2019	2020	Prévision 2021	2021	Taux de réalisation
Résultat de fonctionnement	15 435 €	40 645 €	19 611 €	- €	- 12 065,70 €	
D	151 824 €	146 274 €	147 115 €	153 960,43 €	352 198,79 €	228,76%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	610 €	- €	- €	- €	- €	
011 - Charges à caractère général	19 321 €	17 454 €	18 722 €	26 310,00 €	18 837,19 €	71,60%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 171 €	121 175 €	121 176 €	121 136,72 €	327 594,05 €	270,43%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 509 €	- €	1 140 €	2 000,00 €	1 256,49 €	62,82%
65 - Autres charges				5,00 €	2,35 €	47,00%
66 - Charges financières	9 213 €	7 645 €	6 077 €	4 508,71 €	4 508,71 €	100,00%
67 - Charges exceptionnelles	- €		- €	- €	- €	
R	167 259 €	186 919 €	166 726 €	153 960,43 €	340 133,09 €	220,92%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	15 434 €	- €	- €	- €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 067 €	82 043 €	82 043 €	82 043,54 €	97 611,70 €	118,98%
70 - Produits des services et vente					- €	
75 - Autres produits de gestion courante	54 525 €	55 551 €	50 427 €	53 805,00 €	46 165,80 €	85,80%
77 - Produits exceptionnels	35 973 €	28 445 €	29 015 €	12 612,89 €	190 926,59 €	1513,74%
73 - Impôts et taxes	5 694 €	5 446 €	5 241 €	5 499,00 €	5 429,00 €	98,73%
Résultat d'investissement	- 126 736 €	- 121 771 €	- 76 159 €	- €	139 268,90 €	
D	262 887 €	242 946 €	237 981 €	192 368,73 €	207 936,89 €	108,09%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	157 653 €	126 736 €	121 771 €	76 158,51 €	76 158,51 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 067 €	82 043 €	82 043 €	82 043,54 €	97 611,70 €	118,98%
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 167 €	34 167 €	34 167 €	34 166,68 €	34 166,68 €	100,00%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €	
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	
R	136 151 €	121 175 €	161 822 €	192 368,73 €	347 205,79 €	180,49%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 171 €	121 175 €	121 176 €	121 136,72 €	327 594,05 €	270,43%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	40 646 €	19 611,74 €	19 611,74 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	51 620,27 €	- €	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	
13 - Subventions d'investissement	14 980 €	- €	- €	- €	- €	

Réal + ordre

En comptabilisant les écritures d'ordre liées aux amortissements et à la cession de la biscuiterie de Lignol, le résultat de fonctionnement est déficitaire à hauteur de 12 065.70 € et la section d'investissement dégage un excédent de 139 268.90 €.

III. Le budget autonome SPANC

a) Le fonctionnement

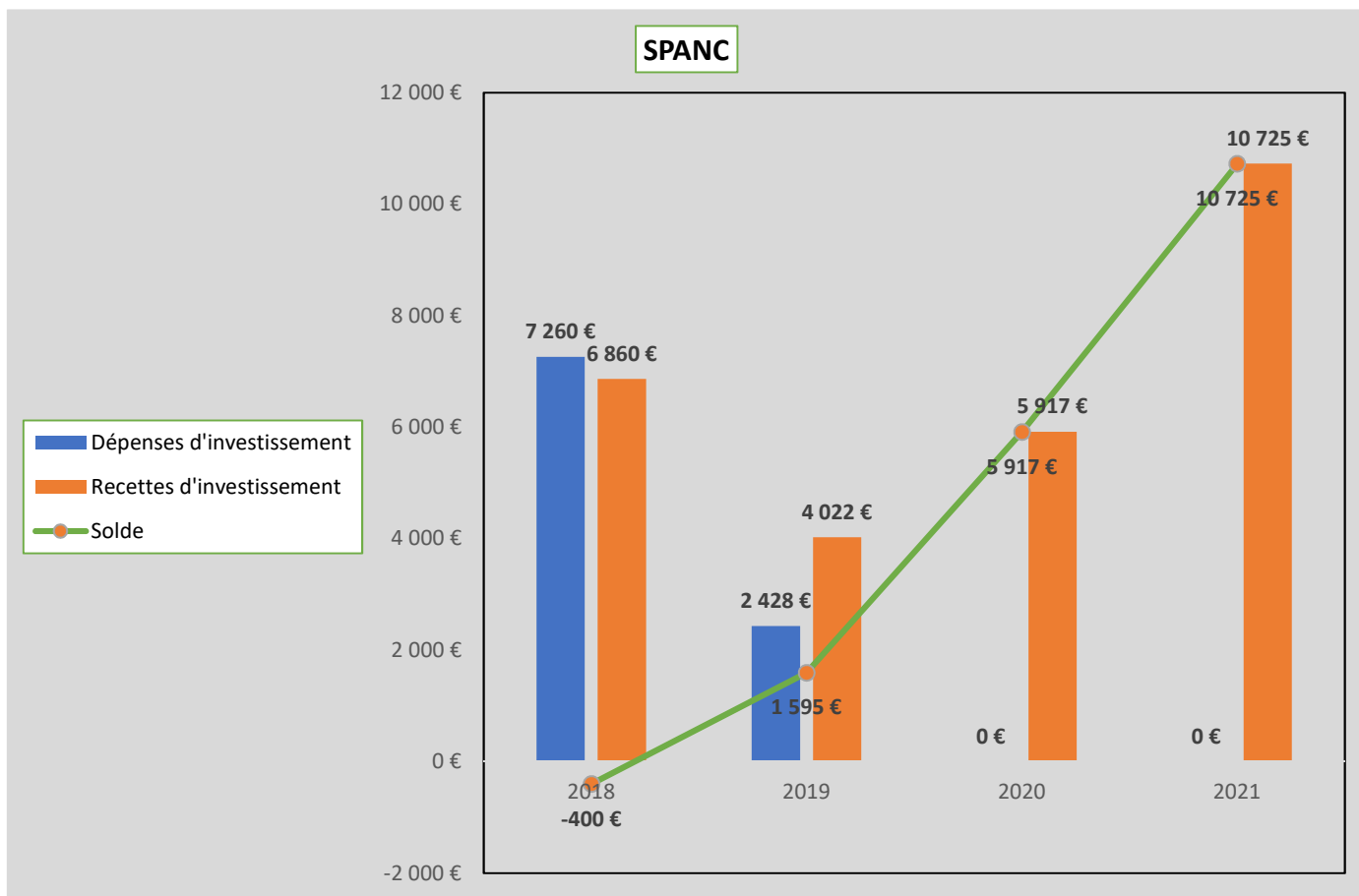


Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,2%. En dépenses, les charges de personnel représentent la première charge avec un montant de 89 320.03 €.

Le résultat réel de l'exercice est de -16 125.05 €. Si on y ajoute le résultat antérieur reporté de +20 071.97 €, l'excédent est de 3 946.92 € pour 2021.

En comptabilisant les écritures d'ordre, la section de fonctionnement est déficitaire à hauteur de 861.08 €.

b) L'investissement



Aucun investissement n'a été réalisé en 2021.

Le résultat réel de la section d'investissement est de 0 €. En y ajoutant le résultat excédentaire reporté pour un montant de + 10 724.50 € l'excédent réel est de 10 724.50 € pour 2021.

En comptabilisant les opérations d'ordre, l'excédent d'investissement se monte à 15 532.50 €.

	2018	2019	2020	Prévision 2021	2021	Taux de réalisation
Résultat de fonctionnement	50 855 €	46 308 €	20 072 €	- €	- 861 €	
D	87 171 €	93 793 €	98 736 €	108 318,00 €	99 867,09 €	92,20%
011 - Charges à caractère général	10 283 €	6 500 €	5 875 €	9 510,00 €	5 739,06 €	60,35%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	71 366 €	81 695 €	86 923 €	90 000,00 €	89 320,03 €	99,24%
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	- €	- €	- €	2 000,00 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 422 €	4 322 €	4 808 €	4 808,00 €	4 808,00 €	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 100 €	1 276 €	1 130 €	2 000,00 €	- €	0,00%
R	138 026 €	140 101 €	118 808 €	108 318,00 €	99 006,01 €	91,40%
77 - Produits exceptionnels	1 €	193 €	5 €	20,00 €	- €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	37 511 €	50 856 €	46 307 €	20 071,97 €	20 071,97 €	100,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	86 084 €	89 052 €	72 496 €	88 226,03 €	78 934,00 €	89,47%
75 - Produits exceptionnels					0,04 €	
74 - Subventions d'exploitation	14 430 €	- €	- €	- €	- €	
Résultat d'investissement	4 022 €	5 916 €	8 296 €	15 533 €	15 533 €	
D	7 260 €	2 428 €	2 428 €	- €	- €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 860 €	- €	- €	- €	- €	
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €	
21 - Immobilisations corporelles	400 €	2 428 €	2 428 €	- €	- €	
R	11 282 €	8 344 €	10 724 €	15 532,50 €	15 532,50 €	100,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	4 022 €	5 916 €	10 724,50 €	10 724,50 €	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 860 €	- €	- €	- €	- €	
021 - Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 422 €	4 322 €	4 808 €	4 808,00 €	4 808,00 €	100,00%

Le résultat cumulé (budget principal + budgets annexes)

	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021	
					En €	En %
Recettes réelles avec report	18 627 346,25 €	18 647 223,59 €	16 434 856,18 €	17 522 785,46 €	1 087 929,28 €	6,62%
Opérations d'ordre	442 043,08 €	46 588,00 €	47 422,83 €	46 588,00 €	- 834,83 €	-1,76%
Dépenses réelles	13 495 342,78 €	13 617 696,56 €	12 397 308,77 €	13 208 934,66 €	811 625,89 €	6,55%
Opérations d'ordre	1 105 701,82 €	606 832,49 €	599 836,57 €	738 410,50 €	138 573,93 €	23,10%
Résultat de fonctionnement	4 468 344,73 €	4 469 282,54 €	3 485 133,67 €	3 622 028,30 €	136 894,63 €	3,93%
Recettes réelles avec report	2 034 185,68 €	1 578 344,54 €	5 966 535,04 €	5 235 735,61 €	- 730 799,43 €	-12,25%
Opérations d'ordre	1 105 702,00 €	606 832,00 €	599 836,57 €	738 410,50 €	138 573,93 €	23,10%
Dépenses	1 316 707,00 €	1 935 643,00 €	2 215 937,40 €	2 626 464,01 €	410 526,61 €	18,53%
Opérations d'ordre	442 043,00 €	46 588,00 €	47 422,83 €	46 588,00 €	- 834,83 €	-1,76%
Résultat d'investissement	1 381 137,68 €	202 945,54 €	4 303 011,38 €	3 301 094,10 €	- 1 001 917,28 €	-23,28%
Résultat total du budget	5 849 482,41 €	4 672 228,08 €	7 788 145,05 €	6 923 122,40 €	- 865 022,65 €	-11,11%
Résultat cumulés SPANC	54 878,00 €	52 224,00 €	30 797,00 €	14 671,42 €	- 16 125,58 €	-52,36%
Résultats cumulés Hôtels et immobilier	- 111 302,00 €	- 81 125,00 €	- 56 547,00 €	127 203,20 €	183 750,20 €	-324,95%
Résultats cumulés ZA	- 959 049,00 €	- 772 958,00 €	- 730 821,00 €	- 749 425,42 €	- 18 604,42 €	2,55%
Fonds de roulement au 01/01/N	5 338 654,00 €	4 834 009,41 €	3 870 369,08 €	7 031 574,05 €	3 161 204,97 €	81,68%
Fonds de roulement au 31/12/N	4 834 009,41 €	3 870 369,08 €	7 031 574,05 €	6 315 571,60 €	- 716 002,45 €	-10,18%

En cumulant l'ensemble des budgets, le fonds de roulement est en diminution de 716 002.45 €.

Le poids des budgets annexes se maintient relativement pour les zones d'activités et le SPANC. En revanche, la part du budget Hôtels et immobilier impacte positivement le fonds de roulement pour cet exercice 2021. Néanmoins, il convient d'en relativiser les effets puisque cet impact est lié à la cession de l'atelier relais de Lignol.